

Korea Analysis

En direct de Corée

10

Mai 2016

Éditorial

DOSSIER FRANCE CORÉE

1. Les années croisées France-Corée : une expression de la diplomatie publique sud-coréenne (Chul Min Mo) 3
2. 130^e anniversaire des relations franco-coréennes : d'un observateur lointain à un partenaire stratégique (Jung Sang-chun) 7
3. Les premiers contacts francocoréens au XIX^e siècle : un sujet toujours d'actualité (Pierre-Emmanuel Roux) 11
4. La quête du marché sud-coréen (Jean-Raphaël Chaponnière) 17

DÉCALAGE

5. La fermeture du complexe industriel de Kaesong n'est-elle pas une décision sud-coréenne contreproductive ? (Antoine Bondaz) 24
6. Des discours et un peu d'action : l'économie nord-coréenne sous Kim Jong-un (Benjamin Katzeff Silberstein) 32
7. Sanctions contre ouverture ? Quelques effets contre-productifs des sanctions économiques contre la Corée du Nord (Théo Clément) 37
8. La question des « femmes de réconfort » : un accord non unanime au Japon (Jean-François Heimbürger) 42
9. Les paradoxes de la liberté d'expression en Corée du Sud (Léonie Allard) 46



ÉDITORIAL

Dans le contexte des années croisées, le dossier de *Korea Analysis* est consacré aux relations franco-coréennes. Dans le premier article, **Chul Min Mo**, ambassadeur de la République de Corée en France, rappelle que la célébration du 130^e anniversaire des relations bilatérales ne relève pas seulement d'une stratégie de communication mais participe aussi d'une politique globale dite d'enrichissement culturel (문화융성). L'histoire des relations entre la Corée du Sud et la France est ensuite abordée des points de vue coréen et français. **Sang-chun Jung** privilégie plusieurs moments clés de cette histoire, depuis l'introduction du catholicisme en Corée jusqu'à la restitution de manuscrits royaux coréens en passant par la guerre de Corée et le contrat de ligne ferroviaire à grande vitesse. **Pierre-Emmanuel Roux** montre que les premiers contacts ne se résument pas à des martyres et à une expédition punitive. Il souligne que la célébration du traité de 1886 est un fait relativement récent, encouragé par deux gouvernements peu au fait de leur histoire commune, et désireux d'intensifier leurs échanges. **Jean-Raphaël Chaponnière**

analyse les relations économiques entre les deux pays, qui ont réellement démarré après la guerre de Corée. Après une légère embellie liée aux grands contrats, elles sont restées en deçà de ce que l'on peut attendre du commerce entre le cinquième exportateur mondial (la France) et le dixième importateur mondial (la Corée).

Dans les articles de la rubrique Décalage, **Antoine Bondaz** revient sur la décision du gouvernement sud-coréen de fermer le complexe industriel intercoréen de Kaesong à la suite des essais nucléaire et balistique nord-coréens et considère que celle-ci pourrait s'avérer contreproductive et aller à l'encontre de l'intérêt de Séoul à court et à moyen terme. **Benjamin Katzeff Silberstein**, co-éditeur du site internet de référence North Korean Economy Watch, explore l'histoire récente de l'économie nord-coréenne depuis l'arrivée de Kim Jong-un au pouvoir à travers les slogans du régime. **Théo Clément** se demande, quant à lui, si les sanctions prises contre la Corée du Nord ne vont pas amener Pyongyang à renoncer aux politiques de libéralisation

économique. **Jean-François Heimburger** revient sur l'accord du 28 décembre 2015, qui doit résoudre « définitivement et irréversiblement » la question des « femmes de réconfort » entre le Japon et la Corée du Sud. Enfin, **Léonie Allard** se penche sur la liberté d'expression en Corée du Sud en analysant le paradoxe coréen qui censure les propos sur les heures noires de l'histoire nationale et non les propos négationnistes.

JEAN-RAPHAËL CHAPONNIÈRE

DOSSIER FRANCE CORÉE

1. Les années croisées France-Corée : une expression de la diplomatie publique sud-coréenne

CHUL MIN MO

Il y a 130 ans, le 4 juin 1886, la Corée et la France signèrent leur premier traité d'amitié, de commerce et de navigation ; pour célébrer l'anniversaire de leurs relations diplomatiques, les deux pays ont inauguré en septembre 2015 l'Année de la Corée en France, suivie au printemps 2016 par l'Année de la France en Corée. Ces années croisées France-Corée, qui prendront fin en décembre 2016, constituent une opportunité inédite pour renforcer les liens entre nos deux pays, grâce à l'organisation de nombreux événements culturels et artistiques. Elles sont ainsi le fruit d'une diplomatie publique attachée tant au rayonnement de la culture coréenne qu'à son épanouissement, grâce à des partenariats d'avenir qui transforment la créativité en un facteur de développement, et donnent corps à notre vision de ***l'enrichissement culturel*** (문화융성).

L'Année de la Corée en France, qui se poursuit jusqu'en août 2016, aura ainsi permis de présenter près de 149 projets artistiques et culturels, proposant des spectacles inédits, à l'instar de l'exceptionnelle représentation musicale du rituel royal ancestral de la dynastie

Joseon (*Jongmyojeryak*), des expositions, telles *Korea Now ! Craft, design, mode et graphisme* en Corée aux Musée des arts décoratifs de Paris et *The Future is now* à Marseille, ainsi que des participations à des dizaines d'événements culturels majeurs, avec la présence de la Corée au Salon du livre de Paris *Livre Paris*, et la mise en avant d'artistes contemporains majeurs lors d'Art Paris/Art Fair. L'Année de la France en Corée, inaugurée par un spectacle de la National Dance Company of Korea, monté en collaboration avec le chorégraphe français Jose Montalvo, proposera pour sa part quelque 108 manifestations au public coréen d'ici la fin de l'année 2016.

Formidable outil de transmission culturelle réciproque, ces années croisées ont pour ambition de favoriser une relation de compréhension mutuelle à long terme, entre les gouvernements mais aussi entre les peuples. Elles s'inscrivent donc pleinement dans le cadre de la stratégie de diplomatie publique activement promue par la République de Corée depuis 2010, avec la mise en place du Forum de la diplomatie publique coréenne (KPDF), la nomination d'un ambassadeur dédié, ou encore la création d'un Programme d'échanges culturels mutuels visant des régions avec lesquelles la Corée n'avait jusqu'à présent que des relations limitées.

Plus largement, ces initiatives témoignent du rôle central que revêt depuis quelques années la diplomatie publique dans la politique étrangère coréenne. D'une part, celle-ci constitue un outil privilégié pour faire rayonner la culture coréenne auprès de publics parfois peu familiers de ce patrimoine, qui se voient offrir, avec des événements comme ceux des années croisées, un accès direct aux multiples facettes de la culture coréenne. D'autre part, la diplomatie publique permet à la Corée de renforcer durablement ses relations bilatérales avec des acteurs clés de la scène internationale. Car, consciente des responsabilités inhérentes à sa stature de

puissance moyenne, la Corée peut continuer de faire valoir son expertise, notamment au sein des institutions multilatérales mondiales, grâce à une puissance d'influence qui lui permet de contribuer, efficacement et dans le respect des valeurs démocratiques et humanistes qui sont les siennes, à la résolution des défis politiques, économiques, sécuritaires et climatiques, qui se posent actuellement.

À ce titre, loin d'être seulement envisagée comme une stratégie de communication classique, la diplomatie publique coréenne participe d'une politique globale dite d'**enrichissement culturel** (문화융성), s'appuyant sur des initiatives visant à faire converger des partenariats industriels nouveaux, des innovations technologiques et des contenus culturels. Depuis que la Présidente Park Geun-hye a placé en 2013 **l'économie créative** (*creative economy*, 창조경제) au cœur de son programme économique, faisant de l'innovation le garant de la prospérité nationale, de nombreux projets d'envergure ont été lancés à cette fin. Parmi ceux-ci, mentionnons le soutien du gouvernement coréen à la création d'une « **ceinture de convergence culturelle** » (문화융합센터) à Séoul, qui sera pleinement opérationnelle d'ici la fin 2016 et qui comprendra un centre consacré à la création et organisé selon un principe de convergence et de mutualisation des activités, une académie et des installations accueillant des spectacles culturels, afin d'aider les start-up à travailler ensemble pour développer et commercialiser des idées créatives, et soutenir des talents de la culture et de l'industrie des contenus. Ce type d'initiative contribue à créer des conditions optimales pour que les multiples acteurs de l'enrichissement culturel (artistes, chercheurs, entreprises, éditeurs, diffuseurs, annonceurs, etc.) puissent aisément mettre en commun leurs compétences et leur créativité.

Au cœur de cette économie créative, l'inventivité culturelle et l'éducation sont donc naturellement apparues non seulement

comme les deux moteurs de la croissance coréenne, mais encore comme des piliers de coopération innovante avec nos principaux partenaires. Dans ce contexte, le cadre visant à favoriser l'intégration des technologies et des contenus culturels, fixé par le Partenariat global pour le XX^e siècle adopté entre la Corée et la France à l'occasion de la visite en France de la Présidente Park Geun-hye, en novembre 2013, est une illustration des bienfaits que l'enrichissement culturel peut apporter à nos relations extérieures. À ce titre, outre un inestimable espace de promotion de nos cultures respectives, les années croisées France-Corée constituent également un formidable accélérateur pour les initiatives de coopération créatives, que ce soit dans les domaines scolaire et universitaire ou *via* la mise en place de hubs regroupant des start-up innovantes.

La visite du Président français, François Hollande, à Séoul, le 4 novembre 2015, a ainsi marqué l'adoption d'un plan d'action pour renforcer notre Partenariat global, permettant notamment un renforcement des échanges bilatéraux d'étudiants grâce à la reconnaissance mutuelle des cursus et des diplômés d'enseignement supérieur, une facilitation des stages étudiants dans les entreprises des deux pays, mais aussi un soutien accru à divers projets de coproduction que ce soit en architecture, en design ou dans le cinéma. Outre la formation, les années croisées auront d'ores et déjà permis de concrétiser les objectifs de l'économie créative en soutenant des programmes de coopération destinés à favoriser la création de jeunes entreprises innovantes dans les deux pays. L'inauguration, le 24 mars 2016, à l'occasion de la visite du ministre français des Affaires étrangères, M. Ayrault, du French tech Hub Séoul, un espace d'incubation pour les jeunes entreprises françaises dans le domaine des technologies numériques, des industries culturelles et créatives ou de la communication, s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

En favorisant ces projets, la diplomatie publique coréenne contribue activement à faire de la politique d'enrichissement culturel un secteur d'avenir, non seulement pour la Corée, mais aussi pour ses partenaires. Car s'il est vrai que la Corée du Sud et la France éprouvent depuis 130 ans une profonde amitié réciproque, marquée par des moments historiques forts – tels que l'accueil en 1919 du gouvernement coréen en exil au sein de la concession française de Shanghai ou l'envoi d'un bataillon de volontaires français lors de la guerre de Corée (1950-1953) – nos deux pays sont aujourd'hui pleinement conscients de la nécessité d'approfondir leurs liens pour faire face, côte à côte, à la compétition internationale et aux défis de la mondialisation. Dans ce contexte, la richesse de nos cultures respectives, nos savoir-faire technologiques mutuels, nos performances reconnues en matière d'éducation ainsi que le dynamisme de nos acteurs culturels représentent autant de points communs qu'il est aujourd'hui nécessaire de mettre à profit.

Si l'économie créative constitue une formidable opportunité pour valoriser ce potentiel commun, c'est la multiplication de nos échanges qui, seule, rend possible la réalisation concrète de ces objectifs. À cet égard, les années France-Corée apparaissent comme une opportunité unique offerte à nos deux gouvernements pour créer les conditions d'un dialogue de haut niveau constant et durable. La densité des visites officielles depuis le lancement de l'Année de la Corée en France en est un bon indicateur. Puisque, à la visite en France de Hwang Kyo-Ahn, Premier ministre de la République de Corée, en septembre 2015, ont succédé les visites en Corée de la ministre de la Culture Fleur Pellerin en octobre et celle de François Hollande, Président de la République française, en novembre 2015, ainsi que, enfin, celle de Jean-Marc Ayrault en mars 2016. Ces visites s'accompagnent d'un accroissement des échanges au sein des hautes administrations respectives de nos deux pays, qui ont grandement contribué à

consolider les accords et les cadres d'action bilatéraux.

Au-delà du cadre institutionnel, le lancement du Forum des leaders en mars 2016, regroupant de nombreux acteurs économiques, des personnalités issues de la société civile et des secteurs éducatifs et culturels, ou, à un autre niveau, la signature en septembre 2015 d'un accord de mobilité visant à faciliter les séjours des professionnels et des stagiaires contribuent pleinement au développement des échanges économiques et humains entre nos deux pays en accroissant le nombre des occasions d'interaction entre les acteurs professionnels. La Corée entend soutenir autant qu'elle le peut le dynamisme de ces échanges, tant nous sommes persuadés que c'est dans les rencontres et les collaborations entre les individus que réside le succès de nos partenariats sur le long terme. La création de cadres d'échanges et le développement de la liberté de circulation entre nos deux pays réclament donc toute notre attention si l'on veut que se tissent des liens d'avenir entre nos sociétés, unies par des projets communs riches des sensibilités diverses qui s'expriment dans chacun de nos peuples.

Les années croisées France-Corée offrent ainsi un cadre privilégié d'expression à la diplomatie publique coréenne. En favorisant la connaissance réciproque de nos cultures respectives, elles offrent non seulement un cadre mais surtout une impulsion aux échanges entre les acteurs clés de la culture, de l'économie et de l'innovation, et contribuent à pérenniser des projets d'enrichissement culturel qui s'appuient sur les plus grands atouts de nos pays, afin de leur offrir des perspectives de croissance tant au niveau domestique que sur le plan international. En inscrivant notre partenariat dans des initiatives concrètes d'innovation, nous renforçons nos puissances respectives à partir de notre plus grande richesse, la culture. À ce titre, le projet de construction de la Maison de la Corée au sein de la Cité internationale

universitaire de Paris représente certainement le symbole le plus prégnant du sens de notre diplomatie publique, tant il exprime à la fois l'attachement de la Corée à son patrimoine culturel, sa confiance dans la jeunesse et l'éducation, et sa volonté sincère de vouloir contribuer à l'épanouissement d'un système mondial fondé sur l'échange et la coopération.



2. 130^e anniversaire des relations franco-coréennes : d'un observateur lointain à un partenaire stratégique

JUNG SANG-CHUN

Quand a été signé le traité d'amitié et de commerce, en 1886, premier traité bilatéral entre la France et la Corée, le Pays du matin calme était alors le pays d'Extrême-Orient le moins connu des Français. Ces pays se sont ensuite rapprochés jusqu'à s'engager dans un partenariat global à l'occasion de la rencontre des Présidents Jacques Chirac et Roh Moo-hyun en 2005. La déclaration faite par ces derniers avait notamment pour objectif de renforcer la coopération bilatérale sur la scène internationale et d'intensifier leurs échanges économiques. Lors de sa visite, le 4 novembre 2015, le Président François Hollande a conclu avec la Présidente de la République de Corée Park Geun-hye un plan d'action visant à renforcer ce partenariat. Les objectifs de ce plan consistent à : 1) approfondir le dialogue politique pour un partenariat global, 2) renforcer et diversifier la relation économique bilatérale, 3) développer les partenariats industriels et la coopération en matière de nouvelles technologies, d'innovation et de recherche, 4) renforcer la coopération culturelle.

Comment évaluer cent trente années de relations franco-coréennes ? Cette évaluation est délicate, car l'interprétation historique est forcément subjective. Cet article se focalisera sur des moments clés de cette histoire des relations franco-coréennes en suivant un ordre chronologique, 1) l'introduction du catholicisme en Corée, 2) la signature du traité de 1886, 3) l'attitude de la France face à l'annexion de la Corée par le Japon en 1910, 4) la participation française à la guerre de Corée (1950-1953), 5) La construction d'un train à grande vitesse en Corée au début des années 1990, 6) la restitution de manuscrits royaux coréens conservés à la Bibliothèque nationale de France.

L'introduction du catholicisme en Corée

Les premiers contacts franco-coréens n'ont pas été le fruit de diplomates mais ont été mis en œuvre par des missionnaires français cherchant à introduire le catholicisme en Corée au XVIII^e siècle. En 1791, la papauté charge l'évêque français de Pékin, Alexandre de Gouvea, de l'évangélisation de la Corée. Le pape Léon X érige le royaume de Corée en vicariat apostolique en 1831, et place à sa tête Monseigneur Bruguière, membre de la Société des missions étrangères de Paris. Dès son introduction, le catholicisme subit une série de persécutions décidées par la cour de Séoul.

L'expédition française de 1866 vise à protéger les chrétiens occidentaux tout en permettant au catholicisme de se développer dans le pays. Ce premier contact officiel, militaire, nourrit alors une animosité latente contre la France dans la Péninsule. C'est dans ce cadre que se négocie le premier traité bilatéral entre Paris et Séoul, et l'un des objectifs clairement affichés par la France est alors tout autant la protection des missionnaires catholiques que l'ouverture du marché coréen aux produits français. Cet objectif français constitue alors un

obstacle important à la signature d'un traité et explique pourquoi la France, malgré des contacts anciens, ne fait pas partie des premières puissances européennes à signer un traité avec le royaume de Corée.

La conclusion du traité d'amitié et de commerce de 1886

Tout comme le Japon quelques années auparavant, le royaume de Corée est progressivement forcé d'ouvrir ses portes aux puissances étrangères. La France est alors la sixième puissance occidentale à établir des relations diplomatiques officielles après les États-Unis (avril 1882), le Royaume-Uni (avril 1882), l'Allemagne (mai 1882), la Russie (juillet 1884) et l'Italie (juin 1885). Le cas de la Corée diffère cependant fortement du précédent japonais. Non seulement le Japon contraint son voisin à signer un traité d'amitié et de commerce en 1876, mais la Chine, puissance tutélaire du royaume de Corée depuis plusieurs siècles (celui-ci était tributaire de l'Empire du Milieu), conseille à Séoul de signer des traités comparables avec les pays occidentaux afin d'atténuer l'influence japonaise, alors en compétition directe avec l'influence chinoise.

Si le motif religieux mentionné précédemment est important, le motif commercial l'est tout autant. Paris s'inquiète alors du retard pris dans le développement de ses échanges commerciaux avec l'Extrême-Orient, notamment en comparaison avec le Royaume-Uni, fort de son Empire colonial, qui écoule alors l'opium indien dans l'Empire chinois, faisant la fortune des hommes d'affaires et du gouvernement londoniens. Un rapport français de 1882 précise justement que « notre commerce, avec celui des Russes, des Japonais, et des Chinois, sera de ceux auxquels l'ouverture des ports de Corée deviendra le plus profitable, à l'exportation nous pouvons inscrire la soie

et le papier, et à l'importation, les spiritueux, l'horlogerie et les articles de Paris ¹ ».

L'attitude française face à l'annexion de la Corée par le Japon en 1910

Alors que la Péninsule devient un protectorat japonais en 1905, l'Empire nippon l'annexe officiellement en 1910. La réaction de la France ne peut pas être analysée comme étant en faveur de Séoul puisqu'il est annoncé que « le gouvernement français n'entend pas soulever de difficultés au gouvernement japonais sur le principe même de l'annexion de la Corée² ». Paris et Tokyo avaient effectivement conclu un accord, le 10 juin 1907, garantissant les intérêts français en Indochine et les intérêts japonais en Corée. Cette absence de réaction française va alors à l'encontre de la tentative du roi coréen Kojong d'obtenir l'aide des puissances occidentales contre le Japon et va également à l'encontre du premier article du traité franco-coréen de 1886 : « *s'il s'élevait des différends entre une des hautes parties contractantes et une puissance tierce, l'autre haute partie contractante pourrait être requise par la première de lui prêter ses bons offices, afin d'amener un arrangement amiable* ».

La participation de la France à la guerre de Corée (1950-1953)

Moins d'un mois après le déclenchement de la guerre de Corée, le 25 juin 1950, le gouvernement français décide, le 22 juillet 1950, d'aider Séoul en dépit du débat qui existe dans l'Hexagone sur ce sujet. Le gouvernement envisage initialement

¹ Archives du Quai d'Orsay, *Corée, T. I, 1882-1890*, p. 4. Note communiquée en copie par la Direction commerciale à la Direction politique en août 1882.

² Archives du Quai d'Orsay, *Corée (politique extérieure : 1905-1916)*, vol. 11, p. 158. (note au sujet de l'annexion de la Corée, Paris, le 12 septembre 1910).

d'envoyer un navire de guerre, et non des forces terrestres, car la France est alors engagée dans la guerre d'Indochine, à l'occasion de laquelle elle vient de dépêcher un corps expéditionnaire de 150 000 hommes. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, explique alors : « Nous ne pensons pas pouvoir aller plus loin et distraire des forces terrestres à peine de compromettre la défense de l'Indochine et de l'Europe occidentale³ ».

Cependant, la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, déploie 3 500 hommes pour une période de trois ans – le bataillon français de l'ONU. Les pertes françaises sont importantes, avec 262 morts. Et, bien que cette participation française n'ait pas été déterminante, elle est un des événements fondateurs de la relation entre la France et la Corée du Sud. Les Sud-Coréens perçoivent alors la France comme un pays ami et allié, et le gouvernement de Séoul ne manque pas de remercier Paris de sa participation : « La France a été l'un des premiers pays à se joindre aux forces de sécurité collectives pour faire face à l'agression communiste. Le peuple coréen n'oubliera jamais ses valeureux amis venus à son secours en un moment de besoin⁴ ».

La construction d'une ligne de train à grande vitesse en Corée au début des années 1990

Alors que la politique d'austérité économique appliquée dans le pays durant les années 1960 limite les importations des produits de luxe, la France se tourne vers les grands contrats. La Corée du Sud devient rapidement un important importateur de biens d'équipement

français. En 1993, le gouvernement sud-coréen choisit l'offre française portant sur la construction d'une ligne à grande vitesse entre Séoul à Pusan, premier port du pays, après une compétition serrée opposant le groupe franco-britannique GEC-Alsthom à l'allemand Siemens et au Shinkansen japonais.

Ce contrat de 12 milliards de francs⁵ est le plus important signé par le gouvernement coréen avec une entreprise étrangère et demeure, encore aujourd'hui, le symbole de la coopération économique et technique entre Paris et Séoul. Par un communiqué du 20 août 1993, le ministre de l'Industrie de l'époque, Gérard Longuet, considère alors que « la France a la ferme volonté de développer ses relations avec la Corée, pays en plein développement, et avec lequel nous souhaitons intensifier nos relations économiques, mais aussi politiques, puisque les relations franco-coréennes ne se limitent pas à la seule dimension économique ou technologique⁶ ».

La restitution des manuscrits royaux coréens

En 1866, le contre-amiral Roze organise une expédition pour punir le royaume de Corée après que celui-ci a persécuté des missionnaires catholiques d'origine française. Débarquant sur l'île de Kanghwa, à proximité de Séoul, il ordonne le pillage de 340 volumes des manuscrits coréens gardés dans la bibliothèque royale, Oe-Kyujanggak. La restitution de ces manuscrits était depuis réclamée par l'Université nationale de Séoul et le gouvernement sud-coréen au point d'en faire un des principaux points de tension

³ *Le Monde*, 21 juillet 1950, p. 3.

⁴ Archives du Quai d'Orsay, *Asie-Océanie, Corée du Sud*, 1956-1967, vol. 1. (remise de lettres de créance au Président Syngman Rhee. Séoul, le 20 avril 1959, p. 3).

⁵ Le coût total de ce grand projet d'infrastructures ferroviaires avoisine les 18 milliards de dollars, soit 75 à 80 milliards de francs.

⁶ Service de presse du Quai d'Orsay. (Objet : *France TGV Corée – déclaration du porte-parole*, Paris, le 20 août 1993).

bilatérale. Les deux pays invoquaient alors des arguments légaux. Selon la France, après plus d'un siècle, les manuscrits coréens faisaient partie du patrimoine culturel national et, selon la loi française, les collections publiques étant inaliénables, seule une nouvelle loi pouvait modifier ce statut. Selon la Corée du Sud, étant donné que les manuscrits coréens avaient été pillés par l'armée française, on ne pouvait pas leur appliquer la prescription extinctive prévue par le droit international.

Après une âpre négociation lors de sa visite d'État en 1993, le Président Mitterrand s'est mis d'accord avec son homologue coréen, le Président Kim, pour régler la question des manuscrits par le principe d'un échange et d'un prêt de longue durée. Cependant, il aura fallu dix-huit ans pour terminer cette négociation, la plus longue dans l'histoire diplomatique de la Corée après celle de la normalisation des relations avec le Japon, qui a duré de 1951 à 1965. La France reconnaît depuis que « *ces manuscrits issus du protocole royal sont partie de l'identité du peuple coréen et constituent un élément fondamental de la mémoire de la Corée* », et l'accord bilatéral de 2011 consiste en un prêt pour une durée de cinq ans renouvelable par notification écrite de chacune des parties, transmise par la voie diplomatique.

Conclusion

Paris et Séoul se sont fortement rapprochés ces dernières années. La France n'est plus un observateur lointain mais un partenaire stratégique. La Corée du Sud n'est plus un pays pauvre occupé par le Japon puis dévasté par la guerre de Corée, mais une démocratie vibrante et une économie forte. Les échanges politiques, économiques et culturels se multiplient. À l'occasion du 130^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Corée, plusieurs centaines d'événements seront organisés, dont une

visite présidentielle croisée. Celle du Président français a eu lieu en novembre 2015 et celle de la Présidente sud-coréenne se déroulera en juin 2016.



3. Les premiers contacts franco-coréens au XIX^e siècle : un sujet toujours d'actualité

PIERRE-EMMANUEL ROUX

1886, qu'es aquo ?

À en croire leurs organisateurs, les « années croisées France-Corée 2015-2016 » sont un événement exceptionnel qui « marque la volonté des deux pays d'intensifier et de densifier leurs relations, de valoriser toute la richesse et la diffusion de leurs échanges⁷ ». Si cette manifestation est résolument tournée vers l'avenir, elle se veut également une occasion de célébrer le 130^e anniversaire des relations diplomatiques entre nos deux pays.

Il peut toutefois sembler curieux de commémorer un traité d'amitié, de commerce et de navigation signé le 4 juin 1886 et ratifié l'année suivante par les deux parties. Car on n'y trouve ni plus ni moins qu'une reproduction des fameux « traités inégaux » imposés à la Chine, au Japon, et ensuite à cette même Corée au milieu du XIX^e siècle.

⁷ Voir le site officiel de l'événement : <http://anneefrancecoree.com/fr/propos>.

Les représentants de la III^e République et du royaume du Chosŏn se déchirèrent en outre sur la question religieuse, à savoir la tolérance tacite ou explicite du catholicisme dans la Péninsule. La France se heurta ainsi, en Corée, à de plus grands obstacles qu'en Chine et au Japon pour faire valoir ses intérêts. Ce qui lui valut d'être la lanterne rouge des grandes puissances signataires d'un traité avec le Chosŏn. Et si les deux pays parvinrent laborieusement à un accord, ce fut bien pour des raisons éminemment géopolitiques, où l'amitié – si tant est qu'elle existe en diplomatie – n'avait que peu de place.

Ce traité de 1886 est longtemps resté dans l'ombre. Son centenaire n'a été célébré qu'avec de modestes activités académiques en Corée, et il est passé totalement inaperçu en France. C'est seulement après une première « année croisée » en 2006 et le 120^e anniversaire des relations diplomatiques entre nos deux pays que ce texte est revenu sur le devant de la scène⁸. Il a de fait supplanté d'autres épisodes des premiers contacts franco-coréens dont les anniversaires sont célébrés plus discrètement cette année. Rappelons ici que la France fut sans doute la plus active des puissances à vouloir forcer les portes de la Péninsule au XIX^e siècle. Du moins avant de se faire doubler par le Japon, les États-Unis, la Grande Bretagne ou encore la Russie. L'année 2016 marque ainsi le 150^e anniversaire de l'expédition punitive du contre-amiral Roze, en réponse à l'exécution de neuf missionnaires français à Séoul en 1866. Envoyé réduire la Corée à l'état de protectorat français, l'officier de marine se contenta finalement de piller quelques bâtiments gouvernementaux⁹. L'année 2016

⁸ Nous remercions Marc Orange, ancien directeur de l'Institut d'études coréennes au Collège de France, pour ces informations.

⁹ Un colloque sur ce thème va être organisé à Paris en novembre 2016, sur proposition de la Société du

correspond aussi au 180^e anniversaire de l'entrée clandestine en Corée du premier missionnaire français – et du premier Français tout court –, en 1836. Ce à quoi, et c'est bien regrettable, on ne semble pas porter grand intérêt dans le cadre des manifestations organisées cette année dans les deux pays.

Il serait pourtant inexact de réduire les premiers contacts franco-coréens à plusieurs dates finissant par le chiffre 6. Ces contacts sont en effet bien plus riches que les quelques événements saillants auxquels se sont malheureusement bornées des générations d'historiens¹⁰. Mais, surtout, ces premières rencontres jalonnées de tensions restent pleinement d'actualité en ce début de XXI^e siècle. C'est ce que nous proposons d'aborder en plusieurs volets dans les pages qui suivent.

Les missionnaires français et l'Église catholique coréenne

Toute histoire des premiers contacts franco-coréens ne saurait passer sous silence la Société des missions étrangères de Paris (MEP). Trente-deux missionnaires de cette congrégation s'introduisirent clandestinement dans la Péninsule entre 1836 et 1886 ; et douze d'entre eux obtinrent finalement la palme du martyr. Ces hommes d'Église, on ne se lassera jamais de le rappeler, furent les seuls Occidentaux du XIX^e siècle à résider en Corée avant l'« ouverture » du pays. C'est donc à eux que l'on doit les observations les plus fines et les plus poussées de la Péninsule à cette époque.

souvenir napoléonien. Le programme sera annoncé sur le site de la Société, ainsi que sur le blog du Rescor (<http://parisconsortium.hypotheses.org/>).

¹⁰ Les années 1836, 1866 et 1886 sont d'ailleurs mises en avant sur le site web de l'ambassade de France à Séoul. Le site de l'ambassade de Corée à Paris ne souligne, de son côté, que la date du premier traité franco-coréen.

Il n'en reste pas moins qu'on peut estimer excessive cette focalisation sur l'histoire du catholicisme coréen. Il est certain que les historiens ont été frappés par la virulence du sentiment antichrétien. La réponse gouvernementale coréenne fut, de ce point de vue, disproportionnée face à la « menace » représentée par les missionnaires et les convertis, dont le nombre n'excéda jamais 23 000 avant les années 1860. Pourtant, en l'état actuel de la recherche universitaire, rien n'est venu prouver que les missionnaires et les nouveaux adeptes aient été les victimes de mesures de répression systématiques. Rares et limitées dans le temps, les grandes campagnes déclenchées contre eux seraient plutôt à comprendre comme un instrument de pouvoir aux mains des factions ou des familles dirigeantes, soucieuses de prouver leur orthodoxie – au sens confucéen du terme – et, par conséquent, leur légitimité devant leurs rivaux.

Quoi qu'il en soit, cette histoire du premier catholicisme coréen demeure bien vivace dans la Péninsule. Les manuels d'histoire sud-coréens accordent généralement une place de choix aux tribulations des missionnaires et de leur religion à la fin du Chosŏn. L'Église catholique coréenne reste par ailleurs agrippée à ses anciens martyrs, bien qu'elle sache aussi vivre avec son temps. Elle a en effet mis tout en œuvre ces dernières décennies pour valoriser l'histoire de ses ancêtres persécutés par un gouvernement supposément tyrannique. Rien d'étonnant, donc, à ce que toutes les histoires du catholicisme coréen au XIX^e siècle s'achèvent avec la dernière campagne de répression, celle de 1866-1871, et que cette époque soit désignée par l'expression « ère des persécutions » (*pakhaegi*), alors qu'il serait plus objectif de l'appeler « période de proscription ».

Un certain nombre de sites, témoins de l'histoire mouvementée des premiers

chrétiens locaux et de leurs missionnaires, ont également été acquis par les vicariats puis les diocèses, essentiellement dans les années 1950 et 1960, comme par exemple les lieux d'exécution à Séoul, où l'on n'a pas manqué d'ériger des monuments commémoratifs. En 1966, on a également célébré avec tout le faste nécessaire le centième anniversaire de la persécution de 1866. Chaque diocèse a notamment fait construire à cette occasion une église dédiée aux martyrs¹¹. L'Église de Corée s'est encore attachée à faire aboutir la canonisation de cent trois martyrs, dont douze Français exécutés entre 1839 et 1866. Non contente d'y être parvenue, elle a ensuite soutenu la cause de cent vingt-trois autres martyrs, qui ont finalement été béatifiés par le pape François, lors d'une récente visite à Séoul, en 2014¹².

Il y a pourtant bien plus à retirer de ces péripéties religieuses que de pieux récits hagiographiques. L'historien et le sociologue peuvent y trouver un bel exemple de rencontre entre deux civilisations qui ne se connaissaient guère et, ce faisant, interroger un concept plus que jamais d'actualité, celui du « choc des cultures ». C'est ce qui amène notamment certains chercheurs à revisiter aujourd'hui la nature du discours antichrétien et les modes d'apprentissage de la langue coréenne, sans oublier la réalisation des premiers dictionnaires français-coréen (ou coréen-français) utilisés par les missionnaires du XIX^e siècle.

L'expédition du contre-amiral Roze

L'expédition punitive du contre-amiral Pierre-Gustave Roze, en 1866, constitue sans aucun

doute une page dans l'histoire de la Corée et une simple anecdote dans celle de la France. Les manuels d'histoire sud-coréens en font volontiers un événement majeur de la fin de la dynastie Chosŏn : ils rappellent qu'en réponse à l'exécution de plusieurs missionnaires, la France voulut s'emparer du royaume, l'ouvrir à la foi chrétienne et le réduire en dépendance du Second Empire.

Mais cet « incident de Kanghwa », comme on le désigne parfois, marqua surtout l'apogée d'un interventionnisme français qui avait mûri pendant une vingtaine d'années. Ce fut aussi le moment où toutes les conditions furent enfin réunies pour passer à l'action, sans pour autant bénéficier de l'assentiment de Paris. Si l'argument missionnaire était – et est toujours – officiellement invoqué, on sait aujourd'hui que le contre-amiral était mû par bien d'autres objectifs invouables : soutenir la cause française en Asie orientale, en particulier face à la Chine et à la Russie, et redorer le prestige de sa patrie, bafoué par plusieurs expéditions manquées menées en Corée vingt ans plus tôt. Reste que le contre-amiral n'envisageait nullement un protectorat français sur la Péninsule, mais entendait seulement procéder à un coup de force visant à appuyer sa stratégie est-asiatique.

Cette expédition demeure sans conteste l'événement le plus marquant des premiers contacts franco-coréens. Elle a fait l'objet de nombreuses publications tout au long du XX^e siècle, et les divers bâtiments gouvernementaux incendiés par Roze ont été reconstruits à l'identique, en plusieurs étapes, depuis les années 1970. Les fortins, lieux des affrontements avec la France, ont également fait l'objet d'une réhabilitation. Un musée largement consacré aux événements de 1866 a été érigé dans l'île de Kanghwa, et ces nouveaux lieux de mémoire sont la destination de quantité de bus scolaires. Mais ce regain d'intérêt provient aussi de la redécouverte

¹¹ Pour un aperçu de ces différents sites, voir O Yŏnghwan et Pak Chŏngja, *Sun'gyo ūi maek ūl ch'ajasŏ (À la recherche des martyrs)*, Séoul, Kat'ollik ch'ulp'ansa, 2009.

¹² Ce dernier point fera l'objet d'un article dans le prochain numéro de *Korea Analysis*.

en 1977, dans les locaux de la Bibliothèque nationale de France, d'un « butin de guerre » : les 297 ouvrages de la Bibliothèque royale du Chosŏn saisis à l'époque par le contre-amiral. Leur difficile restitution – abordée dans l'article de Jung Sang-Chun – ne trouva son épilogue qu'en 2011, mais elle permit entre-temps à un large public français de mieux connaître la Corée et une partie de son histoire¹³.

Représentations croisées

Qui n'a jamais entendu un journaliste qualifier la Corée du Nord de « Royaume ermite » et la Corée du Sud de « Pays du matin calme » ? Les deux périphrases semblent en effet particulièrement adaptées à ces deux États, ou du moins aux représentations que bien des Français s'en font. Mais ces jolies formules ne sont pas spécialement heureuses, quand on y songe. Car elles ne font que reproduire des clichés forgés au XIX^e siècle pour désigner un vieux royaume du Chosŏn qui refusait apparemment tout contact avec les puissances occidentales.

Il est aujourd'hui admis que l'expression « Pays du matin calme » trouve ses origines dans les travaux de Léon de Rosny (1837-1914), un érudit passé à la postérité en tant que fondateur des études japonaises en France. Rosny traduit de manière très approximative « Chosŏn » par « Pays de l'élégance matinale » dans l'un de ses premiers articles publiés en 1855, puis envisage la « Sérénité du matin » ou encore la « Beauté du matin ». Ce n'est toutefois que dans les années 1880 que le « Matin calme » (ou « Morning calm ») s'impose, aux dépens d'autres traductions dans le monde anglo-saxon, avant de revenir en France pour mieux perpétuer l'image des

« bons sauvages » coréens. Il est à regretter que cette appellation fantaisiste serve encore de nos jours à désigner la Corée, et ce malgré les efforts des coréanologues pour proposer des traductions plus appropriées comme « Matin clair » ou « Matin clair et frais », si tant est que Chosŏn ne soit pas la prononciation dérivée d'un ancien nom tribal d'Asie du Nord-Est, Suksin¹⁴.

Contrairement au « Matin calme », la périphrase « Royaume ermite » est avant tout d'origine anglo-saxonne et s'inscrit dans le discours des premiers missionnaires protestants américains. L'expression connut une fortune considérable à la suite de la publication de l'ouvrage de William E. Griffis, *Corea : The Hermit Nation*, publié en 1882 à New York et réédité à plusieurs reprises jusqu'en 1904¹⁵. Mais la France a d'une certaine manière sa part de responsabilité dans l'apparition de ce cliché. Ce sont en effet les tentatives répétées d'officiers de marine, de consuls et de missionnaires français en vue de forcer l'ouverture de la Péninsule qui conduisirent le gouvernement coréen à accentuer la répression des chrétiens, à renforcer le système de défense des côtes, à suspendre l'introduction des produits occidentaux, et à proscrire temporairement les relations avec les autres pays. Il va sans dire que les publications catholiques à grand tirage relatant les aventures clandestines des missionnaires français en Corée contribuèrent également à

¹³ Sur ce sujet, voir aussi notre ouvrage : *La Croix, la baleine et le canon : La France face à la Corée au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2012.

¹⁴ Le dernier exemple en date est l'ouvrage de notre collègue genevois Samuel Guex, intitulé *Au pays du matin calme : Nouvelle histoire de la Corée des origines à nos jours* (Paris, Flammarion, 2016). Il semble évident que le titre a été imposé par l'éditeur, étant donné que l'auteur lui-même critique la formule du « matin calme » dans le corps du texte.

¹⁵ Sur l'origine du « Matin calme » et du « Royaume ermite », voir la bonne synthèse de Frédéric Boulesteix dans *La Corée, un Orient autrement extrême*, Paris, Atelier des Cahiers, 2015, p. 263-268.

forger cette image d'un pays isolé, et donc ermite.

Versant péninsulaire, c'est à cette même époque que les Coréens prirent conscience de l'existence de la France en tant qu'État. Les sources coréennes désignaient généralement la France sous le nom de *Pullansō* au milieu du XIX^e siècle. Ce terme à l'histoire nébuleuse est la prononciation coréenne d'un mot forgé en Chine trois siècles plus tôt (*Folanxi*) et lui-même hérité d'autres termes usités en Asie centrale et du Sud-Est pour dénommer à l'origine les « Francs », c'est-à-dire les Portugais, dont l'empire s'étendait aux quatre coins du continent, et non les Français... Temporairement supplanté à la fin du XIX^e siècle par *Pōpkuk* (« le Pays des lois »), terme également dominant en Chine au même moment (*Faguō*), *Pullansō* s'imposa à nouveau pendant la période de colonisation japonaise. Il reste employé aujourd'hui, même si *P'ürangsū* tend depuis une vingtaine d'années à s'y substituer. On préserve donc en Corée un intéressant et curieux vestige linguistique que la Chine elle-même n'a pas conservé¹⁶.

Tokto, Takeshima, Liancourt et autres histoires baleinières

Les îlots Tokto, à l'instar de la question de la dénomination de la mer du Japon (mer de l'Est), sont depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale l'enjeu de rivalités territoriales qui ont donné lieu à des publications pléthoriques tant en Corée du Sud qu'au Japon. Ces différents travaux ont permis aux historiens coréens et japonais de s'approprier l'histoire de ces îlots, de manière à appuyer des revendications nationales plus ou moins bien soutenues. Pour y parvenir, chacune des parties s'est donc mise en quête de tous les ouvrages

anciens et documents d'archives susceptibles de justifier la propriété des îlots. Les Coréens ont su remonter jusqu'à l'époque dite des Trois Royaumes, en avançant que Tokto fut une dépendance du royaume d'Usan, établi sur l'île d'Ullūng il y a environ 1 500 ans, avant de devenir un lieu d'exil pour les criminels sous la dynastie Chosŏn. Ces affirmations coréennes n'ont pas manqué de susciter de vives critiques dans l'archipel nippon. Il faut dire que les Japonais, de leur côté, n'ont pas été capables de trouver un quelconque lien avec Tokto – qu'ils dénomment Takeshima – avant le XVII^e siècle.

L'histoire de la découverte de Tokto par les différents vaisseaux des puissances occidentales au XIX^e siècle a également fourni du grain à moudre aux controverses nippo-coréennes. Il revient en fait à un baleinier français, en l'occurrence *Le Liancourt*, d'avoir été le premier bâtiment européen à découvrir les fameux îlots le 27 janvier 1849, si bien que Tokto prit presque immédiatement le nom de Rochers Liancourt (ou Liancourt Rocks) dans toutes les annales hydrographiques occidentales. Curieusement, ce toponyme de Rochers Liancourt survit encore sur bien des cartes européennes et américaines, alors que toutes les autres îles de la région s'y trouvent désignées par leur appellation locale. On pourrait certes accuser les cartographes occidentaux – à commencer par ceux de Google Maps – de n'être visiblement pas très au fait de la toponymie maritime asiatique, mais ce serait oublier que le statut hésitant des fameux îlots n'a jamais favorisé l'émergence d'une dénomination fixe et unique, en dépit de la souveraineté que la Corée y assume *de facto* depuis 1954¹⁷.

¹⁶ Les sinogrammes de *Pullansō* restent en revanche usités au Japon pour parler de la France dans certains contextes bien définis.

¹⁷ Le traité de paix de San Francisco (chap. 2, art. 2) omit volontairement en 1951 de régler le cas de Tokto, à la différence d'autres îles comme Cheju et Ullūng qui, toutes, furent rétrocédées à la République de Corée.

Par ailleurs, on oublie souvent de dire que la découverte de Tokto au XIX^e siècle ne revêtait pas l'importance qu'on veut bien lui accorder aujourd'hui. La mer du Japon constituait à cette époque un champ de pêche important et un passage obligé des baleiniers qui remontaient depuis le détroit de Corée vers les mers d'Okhotsk et de Béring. Quant aux capitaines de baleiniers, ils cherchaient avant tout à repérer de nouveaux ports de relâche, qui devaient permettre aux équipages de se ravitailler en vivres et en boissons. Or, il faut bien admettre, au risque de choquer le discours nationaliste coréen, que les îlots Tokto ne répondaient nullement aux attentes des marins et de leur gouvernement. Le capitaine du *Liancourt*, Galorte de Souza, dit Jean Lopez, annonça dans son rapport au ministère de la Marine et des Colonies la nature inexploitable desdits rochers. Comment aurait-on pu y établir un port de relâche ou un comptoir ? Les Rochers Liancourt furent donc inscrits dans les annales hydrographiques occidentales moins en raison de leur intérêt que du danger qu'ils représentaient pour les navigateurs en cas de gros temps. Car un malheureux naufrage sur ces îlots était inéluctablement synonyme de mort pour l'équipage¹⁸.

Il ressort de tout cela que la découverte de Tokto fut sans doute le moins intéressant des « contacts baleiniers » entre la France et la Corée. Les archives des deux pays regorgent de rencontres méconnues, mais ô combien passionnantes, entre autochtones et marins. Ces contacts révèlent que le gouvernement coréen était loin d'être systématiquement hostile à toute présence étrangère. Bien au contraire, ce dernier traitait au mieux les

équipages de vaisseaux perdus ou échoués sur ses côtes, ce que nous regrettons de ne pouvoir développer ici. Mentionnons seulement le cas du *Narval*, un baleinier naufragé sur une île du Chölla en avril 1851. L'équipage du navire fut secouru par les autorités coréennes, ainsi que par le premier consul français de Shanghai, Charles de Montigny (1805-1868), qui devint à cette occasion le premier diplomate français de l'Histoire à fouler le sol de la Péninsule¹⁹. Rares sont malheureusement les historiens à connaître cet épisode haut en couleur.

Les lignes qui précèdent ont suggéré que les premiers contacts franco-coréens ne se limitèrent pas, comme on l'imagine souvent, à des scènes de martyres et à une expédition punitive. Elles ont également montré que la célébration du traité de 1886 est un fait relativement récent, qui a été encouragé par deux gouvernements peu au fait de leur histoire commune, mais désireux d'intensifier leurs relations diplomatiques, commerciales et culturelles. Il reste maintenant à espérer que ces « années croisées 2015-2016 » favoriseront malgré tout l'émergence de travaux sur l'histoire des contacts et des premières relations franco-coréennes, et que ces travaux éclaireront d'un jour nouveau une période que Français et Coréens ne connaissent souvent qu'au travers de représentations stéréotypées.

¹⁸ Sur ce sujet, voir notre article co-écrit avec Jung Inchul (université de Pusan), « P'ürangsū p'ogyōngsōn Riangk'urū ho ūi Tokto palgyōn e kwanhan yōn'gu (La découverte de Tokto par le baleinier français *Liancourt*) », *Yōngt'o haeyang yōn'gu*, vol. 7, été 2014, p. 146-179.

¹⁹ Nous développons cette histoire dans *La Croix, la baleine et le canon*, op. cit., p. 118-129.



4. La quête du marché sud-coréen

JEAN-RAPHAËL CHAPONNIÈRE

Les aspects économiques n'étaient pas étrangers à l'expédition française en Corée de 1866²⁰. Une fois la Corée « ouverte » par le Japon, sa pauvreté, son éloignement et l'absence de lignes maritimes directes sont autant d'explications au manque d'intérêt des milieux d'affaires français vis-à-vis du marché coréen et qui est relevé par un agent diplomatique français en 1907 et que cite par Sang-chun Jung²¹ : « *Depuis mon arrivée à Séoul, le 19 septembre 1906, jusqu'à la date actuelle, aucun voyageur de commerce français n'a foulé le sol de la Corée. Il en sera malheureusement ainsi très probablement pendant longtemps encore* ». Clin d'œil de l'histoire, le chemin de fer qui, depuis les années 1990 caractérise l'image technologique de la France en Corée, avait été l'objectif du premier investissement français dans ce qu'on appelait à l'époque le Royaume ermite. En effet, après la

signature de traités avec les pays occidentaux, l'américain Morse et le Français Gille ont obtenu deux concessions de lignes de chemin de fer : le Français, lié à l'entreprise Fives Cail, a négocié la route du Nord en direction de la Chine, l'Américain celle en direction du Sud vers Incheon ; l'un et l'autre ont ensuite cédé ces concessions à des entreprises japonaises²².

Les relations économiques franco-coréennes ont réellement démarré après la guerre de Corée. Après une légère embellie liée aux grands contrats, elles sont restées en deçà de ce que l'on peut attendre du commerce entre le cinquième exportateur mondial (la France) et le dixième importateur mondial (la Corée).

Les grands contrats

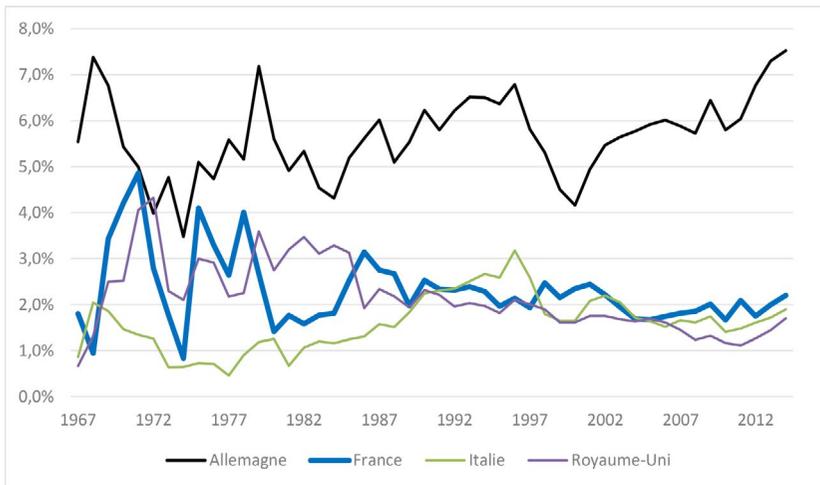
Dans les années 1950, dévastée par la guerre, la Corée, qui vivait sous perfusion de l'aide étrangère, importait moins que le Ghana, alors quatre fois moins peuplé, et exportait très peu, l'aide américaine finançait le déficit de sa balance commerciale. La Corée était pauvre et la Banque mondiale avait conclu à la nature incurable de ses faiblesses²³. Dans *l'Usage du Monde*, Nicolas Bouvier rapporte qu'à l'époque, un poète coréen avait forgé le néologisme Armisère – armée plus misère – pour décrire ce pays où seules « l'armée et la flicaille mangeaient à leur faim ». Paradoxalement, lorsque le voyageur français visitait la Corée, l'économie du pays commençait à décoller. L'accent mis sur l'essor spectaculaire des exportations coréennes ne doit pas faire oublier que ses importations progressaient tout aussi vite : en 1970, la Corée importait autant que la Chine et plus que l'Inde.

²⁰ Si d'autres intérêts ont été évoqués, l'instauration d'une station de pêche baleinière a été le seul objectif économique clairement défini voir Roux Pierre-Emmanuel, *La Croix, la baleine et le canon*, op. cit., p. 99.

²¹ Jung Sang-chun, *Les relations commerciales franco-coréennes vues d'Asie*, L'Harmattan, 2004.

²² Duus Peter, *The abacus and the sword. The Japanese penetration of Korea 1895-1910*, University of California Press, 1995.

²³ <http://blog.s.worldbank.org/eastasiapacific/korea-and-world-bank-group-life-starts-60a>.



Part de marché (produits manufacturés) des pays européens en Corée du Sud
 Source : Chelem, Cepii.

Entre-temps, la Corée avait changé de stratégie. Selon la « version canonique », ce changement serait à porter au crédit de Walt Whitman Rostow, alors conseiller du Président Kennedy ; jouant sur le levier de l'aide, l'auteur des *Étapes de la croissance* a fait pression sur le gouvernement coréen pour qu'il adopte une stratégie de promotion des exportations. Cette explication ne fait plus l'unanimité. En effet, comme l'avait montré D. Rodrik, les exportations occupaient alors une place trop faible dans l'économie pour en servir de moteur. L'investissement a déclenché le démarrage. La reprise de l'investissement serait une conséquence du climat de confiance qui s'était instauré entre l'État et les entrepreneurs après le coup d'État du général Park Chung-hee. Pour financer les achats d'équipement nécessaires à leurs investissements, les entrepreneurs ont été incités à exporter.

Le corollaire de la reprise de l'investissement a été la multiplication des grands contrats d'équipement avec des sociétés d'ingénierie étrangères. Dès 1965, donnant le feu vert

aux crédits bancaires, la régularisation des relations diplomatiques avec le Japon a permis aux groupes nippons de revenir sur ce marché qu'ils connaissaient bien et de s'y imposer : entre 1960 et 1970, la part du Japon dans les importations a doublé pour dépasser 40 % et la part des États-Unis diminuait. Les pays européens ont également bénéficié de ce démarrage, l'Allemagne bien sûr mais également la France qui a décroché ses premiers grands contrats à cette époque. Le Laboratoire central d'hydraulique²⁴ a étudié des projets d'aménagement de la rivière Han et la construction d'un barrage a été confiée à une société d'ingénierie de Grenoble. Plusieurs contrats ont été obtenus par l'intermédiaire d'anciens soldats du bataillon de Corée qui, revenus s'installer dans le pays après la guerre, ont établi une société commerciale qui a servi d'intermédiaire aux entreprises françaises. Parmi ces contrats, un train de laminé et la construction de terminaux gaziers et de premières ventes d'Airbus.

²⁴ "French Technology", *Far Eastern Economic Review*, vol. 38, n° 12, décembre 1962.

En 1980, le gouvernement coréen a signé le contrat le plus important, la construction de deux centrales nucléaires, avec Framatome, ancêtre d'Areva. Ces projets avaient été évoqués cinq ans plus tôt pendant le séjour du vice-Premier Ministre sud-coréen à Paris²⁵. Si l'équipementier français a bénéficié de la volonté de la Corée de diversifier ses fournisseurs après avoir fait construire deux premières centrales par l'américain Westinghouse, que Paris accepte de transférer des technologies a fait la différence entre l'offre française et celle de ses concurrents. Un accord a été passé avec la société Korea Heavy Industrial Co qui, installée à Changwon, s'était équipée d'une forge très puissante pour la fabrication de cuves. Depuis, rachetée par Doosan, cette entreprise est le premier acteur de l'industrie lourde coréenne et elle a construit une quinzaine de réacteurs, des centrales électriques, des usines de désalinisation, de grandes pièces en acier pour l'industrie lourde et se diversifie dans les énergies renouvelables. La société française a suivi la construction des principaux équipements des centrales nucléaires et, pour permettre d'approcher l'objectif très ambitieux (40 %²⁶) d'intégration nationale que s'était donné le gouvernement coréen, elle a amené plusieurs sous-traitants en Corée. Malheureusement, les entreprises qui ont bénéficié de cette opération de portage n'ont pas réussi à se maintenir sur le marché coréen, et cette vague de grands contrats n'a pas créé les conditions d'un courant de commerce régulier.

L'autre grand contrat a été la construction de la première ligne à grande vitesse. Le Ministre du Transport coréen avait souligné l'intérêt de son pays pour cette technologie à Michel Jobert,

²⁵ Kim Sam-O, "Seoul pause before the nuclear rush", *Far Eastern Economic Review*, vol. 89, n° 34, august 1975.

²⁶ Le résultat a été sans doute plus modeste, autour de 20 %.

qui avait visité la Corée en tant que secrétaire d'État au Commerce extérieur en 1981. En novembre 1989, à l'occasion d'une visite présidentielle, le président Roh Tae-woo a effectué un trajet en TGV. La saturation de l'axe routier Séoul-Busan – sept heures en voiture pour aller d'une ville à l'autre à la fin des années 1980 – a convaincu le gouvernement de lancer un appel d'offres pour ce projet. Trois groupes étaient en concurrence : Alstom, Mitsubishi et Siemens, et il était prévu que l'entreprise retenue construirait les équipements avec Hyundai, Daewoo et Hanjin²⁷. Ce projet était critiqué par le chairman de Hyundai, alors à la tête du United People's Party, qui demandait au gouvernement d'attendre quelques années pour que l'industrie coréenne puisse le mettre en œuvre elle-même. Comme dans le cas du nucléaire, les cessions de technologie ont fait la différence entre l'offre française et celle de ses concurrents. Le contrat a été signé en 1993. Malheureusement, du fait d'une accumulation d'erreurs dans le tracé²⁸, la réalisation du génie civil a accumulé les retards et la ligne à grande vitesse n'a pu être inaugurée qu'en 2004. La réalisation de ce contrat pourrait expliquer la légère embellie qu'a connue la part de la France dans les importations coréennes.

L'accès au marché

Entre-temps, le succès des Jeux olympiques de Séoul – venant après ceux de Moscou boycottés par de nombreux pays – avait fait découvrir la Corée du Sud au grand public français, tandis que sa transition réussie vers la démocratie – avec l'élection de Roh Tae-woo – avait modifié son image. La démocratisation s'est aussi accompagnée d'un élargissement du marché coréen, illustrée par la progression

²⁷ Paisley Ed, "Traffic jam sun struck, South Korean rail to take pressure off roads", *Far Eastern Economic Review*, vol. 155, n° 36, September 1992.

²⁸ Lee Charles S, "Train delayed", *Far Eastern Economic Review*, vol. 159, n° 48, November 1996.

spectaculaire des ventes de voitures après la levée des nombreuses restrictions qui freinaient leurs achats par les ménages.

Attirant de nombreux exportateurs, l'explosion du marché de la consommation a également suscité de nombreuses déceptions. En effet, l'orientation exportatrice de la Corée n'était pas synonyme d'ouverture comme l'écrivaient les institutions financières internationales, qui insistaient sur la faiblesse du taux effectif de protection. Une conclusion contraire à l'expérience des entreprises étrangères qui étaient confrontées à de grandes difficultés pour accéder au marché. Comment expliquer ces deux appréciations contradictoires ? Elle avait comme origine les différences dans le traitement des entreprises coréennes. Celles qui exportaient bénéficiaient d'une ristourne sur les taxes d'importation qui les plaçaient en situation de libre-échange. Celles qui produisaient pour le marché local étaient protégées par des barrières tarifaires et un ensemble de barrières non tarifaires renforcé par une tradition de fermeture. Ces diverses protections qu'avait révélées une analyse fouillée par Ludde Neurath étaient totalement ignorés par les mesures de la protection effective par la Banque Mondiale. Ainsi, interrogé sur la possibilité d'importer un produit qui venait de faire l'objet d'une mesure de libéralisation, un responsable du ministère du Commerce reconnaissait que, certes, cette ligne tarifaire était ouverte, mais ajoutait que l'importation était interdite ! Difficilement pénétrable, le marché coréen était entrouvert aux entreprises étrangères qui s'étaient implantées dans le pays et qui étaient peu nombreuses. Car, contrairement à la présentation caricaturale de la Corée (une zone franche où les multinationales employaient une main-d'œuvre abondante et bon marché), la Corée était peu ouverte aux investisseurs étrangers. Jusqu'à la crise de 1997, l'investissement direct étranger représentait en moyenne moins de 0,5 % du

PIB et 1,5 % de la formation brute de capital fixe.

À cette époque, les capitaux français participaient pour moins de 1 % à la totalité des investissements directs étrangers, et la plupart étaient dirigés vers le secteur bancaire et le commerce (représentations commerciales). Les principaux investissements industriels avaient été réalisés par deux grands groupes. Pechiney s'est implanté au début de la décennie 1970. L'entreprise française était attirée par l'essor du marché coréen de l'aluminium et les perspectives asiatiques, et elle a été retenue par l'État coréen – au détriment de son rival américain Alcoa – pour s'associer avec une entreprise coréenne en difficulté. Le choc pétrolier et la hausse brutale du coût de l'électricité, ont contraint la joint-venture franco-coréenne à renoncer à accroître ses capacités de production pour répondre à la demande asiatique et à se concentrer sur le marché coréen. Arrivé un peu plus tard, Rhône-Poulenc s'est associé à un fabricant local pour répondre à la demande coréenne et exporter vers l'Asie du Sud-Est.

Pour renforcer la présence française tout en améliorant les capacités technologiques des PMI coréennes, la France avait engagé dès le milieu des années 1980 un programme de coopération industrielle pour aider les PMI françaises dans leur recherche de partenaires. Soutenu par les ministères de l'Industrie des deux pays, ce programme Aprodi SMIPC a permis la mise en œuvre d'une dizaine d'accords industriels et technologiques par an pendant jusqu'au début des années 1990²⁹.

²⁹ Persuadé qu'après les Jeux olympiques, les Coréens, comme les Japonais auparavant, se familiariseraient avec le pain, un boulanger français avait vendu son activité en France pour s'implanter en Corée. L'Aprodi lui a trouvé un partenaire coréen avec lequel il a multiplié les premières boulangeries en Corée. Quelques années plus tard,

La crise asiatique et le renforcement de la présence française

Les réticences de la Corée vis-à-vis de l'investissement directs étrangers (IDE) ont contribué à l'« IMF crisis » de novembre 1997. En effet, au début des années 1990, confronté d'une part aux pressions américaines pour l'ouverture du secteur financier et d'autre part aux fortes réticences des chaebols à l'ouverture du marché coréen aux entreprises étrangères, le gouvernement de Kim Youn Sam a autorisé l'entrée de capitaux courts tout en maintenant les obstacles aux IDE. Les chaebols ont alors créé des sociétés financières qui, échappant à la surveillance de la Banque centrale, se sont endettées à l'étranger pour financer leurs investissements ; les banques étrangères ont prêté sans sourciller à ces groupes très endettés car elles les considéraient comme des risques quasi souverains : ils étaient « too big to fail ». En septembre 1997, la mission article IV du FMI concluait que la Corée était à l'abri de la tourmente qui malmenait l'Asie du Sud Est depuis juillet. Deux mois plus tard, la Corée était au bord de la faillite ! Le FMI avait ignoré les fragilités micro-économiques : plusieurs « mid-chaebols » surendettés ayant fait faillite au premier semestre, les banques étrangères ont hésité à renouveler leurs lignes de crédit et le won a été soumis à de fortes pressions. Le gouvernement a tardé à faire appel au FMI, dont l'intervention a suscité la panique. C'est l'intervention de la Réserve fédérale américaine, en étroite collaboration avec le FMI et les banques centrales européennes, qui a arrêté l'hémorragie de capitaux in extremis, à la fin décembre 1997.

averti de l'opportunité ouverte par la construction d'un hôtel à Pyongyang, son partenaire lui a confié plusieurs milliers de dollars pour qu'il y implante une boulangerie, à une époque où il n'y avait aucune relation entre les deux Corées. Le boulanger français s'est ainsi retrouvé à la tête d'une multinationale !

L'après-crise a été suivie par une restructuration industrielle qui a ouvert la Corée aux IDE. En effet si, à l'exception de Daewoo, les grands chaebols ont réussi à diminuer leur taux d'endettement en faisant appel au marché, plusieurs mid-chaebols ont été contraints de céder des actifs qui ont été rachetés par des entreprises étrangères. Rapportées au PIB, les entrées d'IDE ont quadruplé, de 0,5 % en moyenne (1990-97) à 2 % en 1998-2000 pour revenir à 0,7 % en moyenne entre 2001 et 2014. Des entreprises françaises ont saisi cette occasion pour entrer sur le marché. Lafarge a ainsi racheté le cimentier coréen Halla et Renault Nissan a racheté Samsung Motor, que le groupe Samsung avait créé en 1995 – décidée par le PDG, cette diversification avait fait l'objet de très nombreuses critiques à l'époque. Depuis la crise, les investissements français ont à nouveau privilégié les services, à commencer par les services financiers.

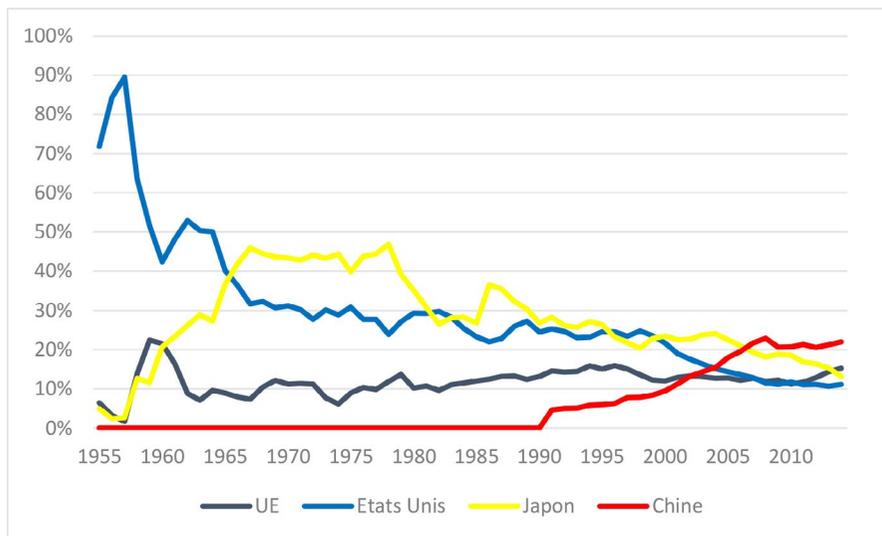
On recensait une centaine d'entreprises françaises (filiales, joint-ventures, représentations) en 2000, qui employaient 10 000 salariés ; elles sont deux fois plus nombreuses³⁰ aujourd'hui et emploient 24 000 salariés. BNP Paribas, Lafarge, Total et Renault sont les quatre premiers investisseurs et le montant investi serait de 7 milliards d'euros). La France est le neuvième investisseur et le quatrième investisseur européen derrière les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Le renforcement de la présence étrangère et la ratification récente d'accords de libre-échange avec les États-Unis et l'UE ont toutefois eu un moindre impact sur l'évolution des parts

³⁰ Les entreprises françaises sont dans le secteur manufacturier (Alstom, Saint-Gobain, Veolia, Renault, EADS, Total, Sanofi), le secteur financier (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole), l'agro-alimentaire (Danone, Pernod Ricard) l'hôtellerie Accor, etc.

de marché que l'entrée de la Chine à l'OMC en 2001. Cette adhésion a en effet entraîné une réorganisation des échanges en Asie. Plus de 20 000 entreprises coréennes sont désormais implantées en Chine, qu'elles ont utilisée comme tremplin d'assemblage vers les

marchés tiers et le marché coréen. La mise en œuvre de cette stratégie explique la montée très rapide de la Chine dans le commerce extérieur coréen, et elle explique l'érosion des parts de marchés détenues par les autres partenaires.



Part de marché (hors pétrole)
Source : FMI, direction of trade statistics.

Les statistiques douanières perdent de leur pertinence avec la segmentation des processus de production et l'organisation des chaînes de valeur. Les données relatives à la valeur ajoutée des exportations qui ont été élaborées par l'OCDE et l'OMC pour l'année 2009 sont préférables pour mesurer l'impact économique des échanges. Ainsi, selon les douanes coréennes, la Corée avait un déficit avec la France. Par contre, lorsque ces échanges sont évalués par leur valeur ajoutée, la Corée dégage un excédent sur la France. Cela pourrait s'expliquer par le fait que des produits importés par la France depuis la Chine incorporent de la valeur ajoutée coréenne.

Conclusion

En 1960, la Corée importait autant que le Ghana ; elle est aujourd'hui le 10^e importateur mondial. Entre-temps, ce Nouveau Pays Industriel (NPI) des années 1970 est devenu un pays développé avec une valeur ajoutée manufacturière qui le classe à la 5^e place mondiale derrière l'Allemagne et devant la France. Il n'y a pas de relation de cause à effet entre ces deux évolutions. Si les Français ont sous-estimé la capacité de rattrapage technologique de la Corée – illustrée par le succès de ce pays, qui a remporté l'appel d'offres pour la construction de la centrale

nucléaire d'Abu Dhabi – ils ont aussi tardé à réaliser les opportunités liées à l'émergence coréenne et à celle des autres pays asiatiques. La comparaison de la place de la France en Corée avec sa place dans d'autres grands pays asiatiques montre qu'elle est égale (Japon) ou supérieure.

Exportations françaises (secteur manufacturier) en milliards de dollars et parts de marché (2014)

Chine	27,1	1,5 %
Indonésie	1,3	0,8 %
Japon	11,4	1,7 %
Corée	6,8	1,7 %
Thaïlande	2,4	1,2 %

Source : Chelem, Cepii.

Alors que la Corée absorbe (4 %) des importations mondiales (hors pétrole), elle occupe une part deux fois plus faible dans les exportations françaises. Certes, le poids d'un pays dans l'économie mondiale n'est pas le principal déterminant de la géographie des échanges, mais les modèles gravitationnels montrent que les exportations françaises vers la Corée ou les autres pays d'Asie du Sud Est sont en deçà du potentiel.

EN DÉCALAGE

5. La fermeture du complexe industriel de Kaesong n'est-elle pas une décision sud-coréenne contreproductive ?

ANTOINE BONDAZ

Les relations intercoréennes ont, depuis la proclamation de la République de Corée au Sud et de la République populaire démocratique de Corée au Nord, en 1948, été marquées par l'alternance de périodes de fortes tensions, un pléonasme si l'on évoque la guerre de Corée (1950-1953), et de périodes de rapprochement. La politique intercoréenne de la Corée du Sud a également alterné entre incitations et sanctions, toujours dans l'espoir d'influencer le comportement de la Corée du Nord, et *in fine* de façonner le futur de la péninsule coréenne, y compris sa réunification.

Le 11 février 2016, Séoul a annoncé la fermeture du complexe industriel intercoréen de Kaesong, une sanction unilatérale sans précédent en réaction à l'essai balistique nord-coréen du 7 février³¹. Kaesong constituait le dernier symbole de la coopération entre les deux pays et de la politique intercoréenne,

³¹ Bondaz Antoine, « La dénucléarisation de la Corée du Nord est impossible », *Le Monde*, 27 janvier 2016.

dite « politique du rayon de soleil », des gouvernements progressistes des Présidents Kim et Roh. Même le Président conservateur Lee, pourtant critiqué par Park Geun-hye lors de la campagne présidentielle de 2012 pour sa politique de confrontation avec Pyongyang, n'avait pas pris une telle mesure en 2010, et ce en dépit du torpillage de la corvette sud-coréenne *Cheonan* et du bombardement de l'île sud-coréenne de Yeonpyeong par la Corée du Nord, qui avait causé la mort de deux civils sur le territoire de la République de Corée, une première depuis 1953.

Cet article retrace brièvement l'évolution de la politique intercoréenne de la Corée du Sud depuis la fin des années 1990, notamment l'importance du complexe industriel de Kaesong, et analyse la récente annonce sud-coréenne. L'argument défendu dans cet article est que cette annonce, bien qu'elle puisse être expliquée, entre autres, par l'engagement du gouvernement sud-coréen auprès de son opinion publique de répondre fermement aux provocations nord-coréennes et de les sanctionner risque de s'avérer contreproductive et d'aller à l'encontre de l'intérêt sud-coréen à court et à moyen terme.

Kaesong, principal symbole de la politique du rayon de soleil des Présidents progressistes Kim et Roh

Des épisodes de rapprochement, partiel, entre les deux Corées ont émaillé la Guerre froide, comme le communiqué joint intercoréen du 4 juillet 1972 ou la Nordpolitik du Président Roh à la fin des années 1980. Cependant, l'arrivée au pouvoir du Président progressiste Kim Dae-jung, en 1998, marque une nouvelle ère dans les relations intercoréennes, avec la mise en œuvre de la politique intercoréenne dite politique du rayon de soleil³². Cette

stratégie visant à réduire la perception de menace réciproque, et donc à influencer le comportement nord-coréen afin d'accroître la sécurité de la Corée du Sud, s'est traduite par une politique d'engagement inconditionnel. Le premier sommet présidentiel intercoréen en 2000 et l'obtention par le Président du prix Nobel de la Paix la même année en deviennent les premiers symboles forts.

Malgré les révélations américaines, en 2002, sur le programme d'enrichissement d'uranium de la Corée du Nord et le retrait de ce pays du traité de non-prolifération l'année suivante, le Président progressiste Roh Moo-hyun, arrivé au pouvoir en février 2003, maintient cette stratégie en la rebaptisant « politique de paix et de prospérité ». La coopération intercoréenne, notamment sur le plan économique, s'approfondit. Le complexe industriel intercoréen de Kaesong et la zone touristique intercoréenne du mont Kumgang, deux sites proches du 38^e parallèle mais situés sur le territoire nord-coréen, en deviennent les deux symboles forts. L'année 2007, une année après le premier essai nucléaire nord-coréen, marque l'acmé de ce rapprochement. À la suite du second sommet présidentiel intercoréen d'octobre 2007, les deux Corées signent une « déclaration sur l'avancée des relations entre la Corée du Sud et la Corée du Nord, sur la paix et sur la prospérité ». Cette même année, ce sont près de 350 000 Sud-Coréens qui visitent le mont Kumgang, et le commerce intercoréen atteint 1,8 milliard de dollars, soit un quadruplement depuis 2000.

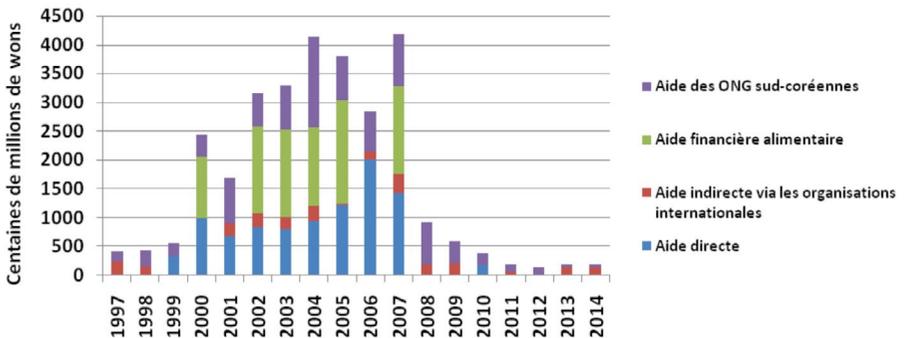
le nom de « Phébus et Borée ». Phébus, dieu du Soleil et Borée, dieu des vents du Nord, veulent savoir lequel des deux est le plus fort. Ils cherchent à se comparer en tentant d'enlever les vêtements d'un voyageur. Borée souffle, mais le voyageur serre ses vêtements contre lui et en rajoute même un. Phébus, à l'inverse, décide d'utiliser ses rayons pour réchauffer le voyageur, qui enlève progressivement ses habits. La morale veut que la persuasion soit plus efficace que la confrontation.

³² L'expression est tirée d'une fable du Grec Esopé, « Borée et le Soleil », reprise par Jean de la Fontaine sous

Un complexe industriel épargné par le Président Lee malgré les provocations nord-coréennes de Cheonan et Yeonpyeong en 2010

En décembre 2007, la victoire du candidat conservateur à l'élection présidentielle est la plus large victoire depuis la démocratisation du pays en 1987. Le Président Lee s'est notamment fait élire sur l'opposition d'une partie de l'électorat à la politique intercoréenne de ses prédécesseurs, qui n'ont pas été en mesure d'empêcher la nucléarisation et les provocations de leur voisin. À la suite d'un virage à 180 degrés, la priorité de la politique intercoréenne n'est plus l'amélioration des relations intercoréennes mais la dénucléarisation de la Corée du Nord. Mettant un terme à la politique du rayon de

soleil, le Président Lee présente sa stratégie dite « dénucléarisation et ouverture 3000 – si Pyongyang accepte de se dénucléariser, alors Séoul s'efforcera de faire tripler le PIB par habitant du pays pour atteindre 3 000 dollars en l'espace de dix ans. La politique intercoréenne de Séoul passe d'un engagement illimité et inconditionné à un engagement limité et conditionné à un démantèlement du programme nucléaire. Les projets de coopération qui découlent de la déclaration commune signée en 2007 sont suspendus, l'aide à la Corée du Nord se réduit progressivement, et le Président Lee rompt avec ses prédécesseurs en évoquant ouvertement la violation des droits de l'homme en Corée du Nord, notamment au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.



Graphique 1. Aide publique et privée de la Corée du Sud à la Corée du Nord (1997-2013)³³

Les relations intercoréennes se dégradent fortement. En mars 2008, la Corée du Nord expulse temporairement des travailleurs sud-coréens du complexe industriel intercoréen et suspend, en avril, tout dialogue bilatéral.

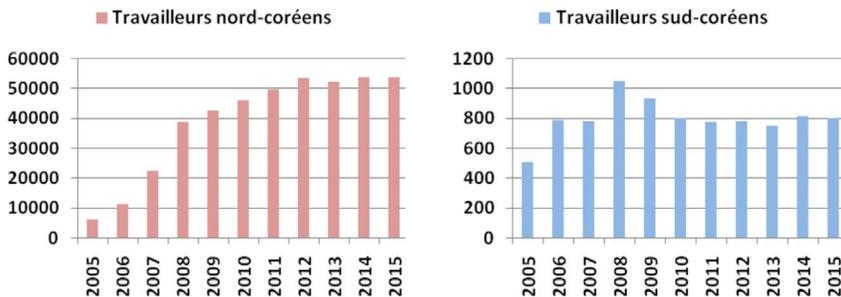
Malgré la volonté manifeste du Président Lee de modérer partiellement sa stratégie au début de l'été, la mort d'une touriste sud-coréenne le 11 juillet, tuée par les tirs d'un soldat nord-coréen dans la zone touristique intercoréenne du mont Kumgang et le refus du gouvernement nord-coréen de présenter des excuses ravivent les tensions. La Corée du Sud prend alors la décision unilatérale de fermer, temporairement, la zone touristique qui permet

33 Toutes les données chiffrées présentées dans ces graphiques proviennent du ministère de l'Unification sud-coréen (<http://eng.unikorea.go.kr/>).

à la Corée du Nord de gagner annuellement plusieurs dizaines de millions de dollars. En novembre 2008, la Corée du Nord annonce qu'elle ferme sa frontière, interdit tout tourisme intercoréen, et suspend temporairement la ligne téléphonique gérée par la Croix-Rouge entre les deux exécutifs depuis 1972. La zone touristique intercoréenne du mont Kungang demeure fermée depuis.

Les relations intercoréennes connaissent une nouvelle période de détérioration brutale à la suite du naufrage de la corvette *Cheonan* en mars 2010, causant la mort de plus de quarante soldats sud-coréens. Alors qu'un rapport confié à une équipe d'enquête internationale conclut à un torpillage par la Corée du Nord, le Président Lee, dans un discours prononcé le 24 mai 2010, prend des mesures sans précédent afin de sanctionner son voisin.

Il limite le commerce intercoréen au seul complexe industriel de Kaesong, interdit aux navires de commerce nord-coréens de naviguer le long des lignes maritimes sud-coréennes, et annonce son intention de présenter les résultats de l'enquête au Conseil de sécurité des Nations Unies. Malgré les provocations nord-coréennes, qui comprennent alors le second essai nucléaire et un essai balistique en 2009, ainsi que le bombardement de l'île sud-coréenne de Yeonpyeong en novembre 2010, le site industriel de Kaesong est donc épargné par les sanctions, le nombre d'employés nord-coréens continue même d'augmenter, tout comme la production totale du complexe. Kaesong devient plus que jamais le symbole de la coopération intercoréenne, même au cours des périodes de très fortes tensions bilatérales.

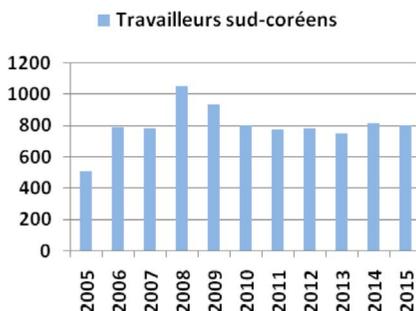
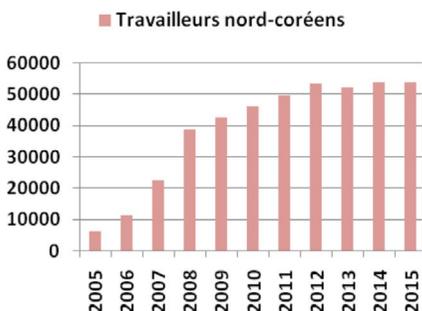


Graphique 2/3. Travailleurs coréens au sein du complexe industriel de Kaesong

La volonté initiale de la Présidente Park Geun-hye de sauver Kaesong à la suite de l'essai nucléaire nord-coréen de 2013

Au cours de la campagne présidentielle de 2012, Park Geun-hye entend se démarquer de ses prédécesseurs, tant progressistes que conservateurs, en mettant en œuvre une politique intercoréenne plus équilibrée qu'auparavant. Dans un article publié dans

le magazine *Foreign Affairs*, la candidate conservatrice considère que « ceux qui ont mis l'accent sur la solidarité et le compromis intercoréens ont eu des espoirs disproportionnés en pensant que si le Sud fournissait de l'aide au Nord, alors celle-ci abandonnerait sa rhétorique belliqueuse. [...] D'un autre côté, les gouvernements de Séoul qui ont mis l'accent sur les pressions du Nord ont été



Graphique 4. Entreprises et production du complexe industriel de Kaesong

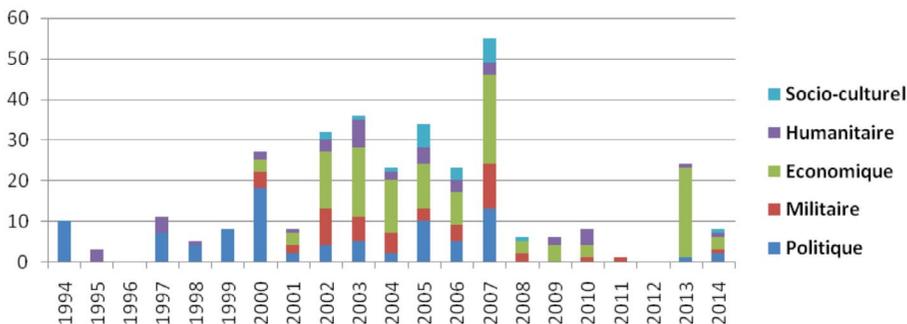
incapables d'influencer son comportement »³⁴. Une fois élue, elle développe sa politique de confiance dans la Péninsule en cherchant tant à améliorer les relations intercoréennes qu'à permettre une dénucléarisation de la Corée du Nord.

L'essai balistique nord-coréen du 12 décembre 2012, une semaine avant son élection, et le troisième essai nucléaire du 12 février 2013 constituent un premier test pour la fille de l'ancien Président Park Chung-hee. À la suite de la résolution 2094 du Conseil de sécurité des Nations Unies condamnant unanimement l'essai et sanctionnant le pays, la Péninsule connaît une escalade des tensions et le régime nord-coréen durcit sa rhétorique. Le 3 avril, Pyongyang demande le retrait du personnel sud-coréen travaillant dans le complexe de Kaesong et annonce quelques jours plus tard la suspension de toute activité. La Présidente sud-coréenne entend cependant négocier avec son voisin et, après de longues semaines de discussions, Séoul et Pyongyang annoncent, le 16 septembre, la réouverture du complexe. Cette réouverture, après une suspension de cinq mois, est alors présentée

comme un succès pour la Corée du Sud et pour l'exécutif sud-coréen. Les intérêts des entreprises sud-coréennes sont préservés, un accord portant sur le fonctionnement du complexe est trouvé, et les deux pays s'engagent même à ne plus suspendre les activités de Kaesong, et ce quel que soit le prétexte.

Kaesong constitue alors, plus que jamais, le symbole de la coopération intercoréenne et ce malgré la poursuite, sans équivoque, du programme nucléaire et balistique nord-coréen. En 2014, non seulement la production du complexe industriel de Kaesong retrouve son niveau de 2012, mais le commerce intercoréen atteint également son plus haut historique à 2,3 milliards de dollars. Les pourparlers intercoréens reprennent, y compris sur le plan militaire, et la politique intercoréenne de la Présidente Park semble alors permettre de réduire les tensions entre les deux pays. Des réunions de familles séparées au cours de la guerre de Corée sont organisées et, à la surprise générale, trois dirigeants nord-coréens, Hwang Pyong-so, Choe Ryong-hae et Kim Yang-gon, se rendent à Incheon en octobre 2014 afin de participer à la cérémonie de clôture des Jeux asiatiques.

³⁴ Park Geun-hye, "A New Kind of Korea, Building Trust Between Seoul and Pyongyang", *Foreign Affairs*, september/october 2011.



Graphique 5. Pourparlers intercoréens par domaines (1994-2014)

Le revirement sud-coréen et la fermeture de Kaesong comme dernier atout de la Présidente face à la Corée du Nord

La décision unilatérale prise par la Corée du Sud de fermer le complexe industriel de Kaesong, le 11 février 2016, en réaction à l'essai balistique nord-coréen, apparaît comme inattendue et surprenante. Inattendue car les activités du complexe n'avaient jusqu'à présent été suspendues temporairement que par la Corée du Nord et non par la Corée du Sud, malgré les provocations répétées de son voisin, parfois létales comme en 2010. Inattendue également car la Présidente Park s'était personnellement engagée pour la réouverture du complexe en 2013 et un accord intercoréen avait été signé pour ne plus le fermer. Surprenante car elle met fin au tout dernier projet concret de coopération intercoréenne et à un apparent consensus bipartisan qui consistait à ne pas fermer Kaesong. Ce sont ainsi plus de vingt années d'efforts sud-coréens pour engager la Corée du Nord qui sont remis en cause.

Cette décision sud-coréenne peut s'expliquer de plusieurs façons. Premièrement, la Présidente Park Geun-hye a cherché à réagir fermement et à rassurer la population sud-coréenne quant à la menace nord-coréenne,

et ce alors qu'elle s'était engagée à ne pas laisser impunies les provocations de la Corée du Nord. Deuxièmement, la Corée du Sud cherche à montrer l'exemple à la communauté internationale, et plus précisément aux membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, alors que les négociations sont toujours en cours pour l'adoption d'une résolution et le renforcement des sanctions contre son voisin. Troisièmement, cette décision vise à ralentir le développement du programme nucléaire et balistique nord-coréen. Le ministre de l'Unification Hong Yong-pyo a légitimé cette fermeture en affirmant que 70 % des 100 millions de dollars perçus annuellement par la Corée du Nord, par le biais des salaires des travailleurs nord-coréens, étaient utilisés par le régime nord-coréen pour financer le développement d'armes. Quatrièmement, les options possibles, du point de vue de Séoul, étaient plus que limitées. Le pays ne pouvait se permettre des sanctions militaires qui auraient induit le risque d'une escalade brutale des tensions, et l'annonce du probable déploiement du système de défense antimissile américain THAAD et de la reprise de la propagande par le biais des haut-parleurs installés le long de la zone démilitarisée avait déjà été faite au mois de janvier, à la suite de l'essai nucléaire. Le gouvernement sud-coréen n'avait ainsi plus d'autres cartes à jouer face à

la Corée du Nord que de fermer le complexe industriel de Kaesong.

Des dommages collatéraux qui peuvent, à court et à moyen terme, aller à l'encontre de l'intérêt national sud-coréen

Cette décision, en apparence précipitée car prise quelques jours seulement après l'essai balistique et non coordonnée avec les partenaires internationaux du pays, pourrait cependant à terme porter préjudice à la Corée du Sud.

Premièrement, la stratégie de légitimation de la décision sud-coréenne est difficile à défendre, et elle pourrait fragiliser le gouvernement sud-coréen ainsi que le pays sur la scène internationale. Comment, en effet, se défendre contre l'argument selon lequel les gouvernements conservateurs, pourtant si critiques à l'endroit de la politique intercoréenne des progressistes, ont accepté de financer indirectement le programme nucléaire et balistique nord-coréen à travers Kaesong depuis leur arrivée au pouvoir en 2008 ? Les dommages collatéraux pourraient être ressentis tant sur le plan national que sur le plan international. En Corée du Sud, le gouvernement reconnaît ainsi implicitement l'échec de la politique intercoréenne du pays, qu'elle ait été formulée par les progressistes ou par les conservateurs. Par conséquent, cela pourrait accroître la défiance de l'opinion publique vis-à-vis de ses gouvernants, brouiller l'image politique que les conservateurs s'étaient efforcés de construire en opposition aux progressistes et, *in fine*, donner un poids démesuré aux partisans d'une ligne dure contre la Corée du Nord. À l'étranger, la Corée du Sud risque d'envoyer un message à la communauté internationale, selon lequel le pays a contribué, en conscience bien que de façon indirecte, au renforcement des capacités militaires nord-coréennes depuis une vingtaine d'années. Par conséquent, le

rôle international de la Corée du Sud dans la résolution du problème nucléaire nord-coréen pourrait en être affecté et le pays marginalisé dans les négociations futures.

Deuxièmement, la Présidente Park Geun-hye pourrait être une victime collatérale de sa propre annonce. Comment expliquer son revirement alors qu'elle souhaitait, à l'inverse, rouvrir le complexe il y a trois ans, quand bien même la Corée du Nord avait procédé à un essai nucléaire en 2013 et à deux essais balistiques en 2012 ? La politique de la Présidente risque donc d'être présentée comme peu cohérente par l'opposition, ce qui pourrait conduire à affaiblir sa crédibilité. De plus, il sera difficile pour Park Geun-hye de revenir sur sa décision avant la fin de son mandat, fin 2017. La Présidente s'est donc peut-être enfermée dans une impasse politique dont elle ne pourra sortir qu'en payant un coût politique fort, ou en apparaissant comme faisant au final des concessions à la Corée du Nord, un voisin qui ne manquera pas de les utiliser politiquement.

Troisièmement, la décision sud-coréenne n'aura qu'un impact limité sur la détermination du pays à se doter d'armes nucléaires et de missiles balistiques, et sur l'accroissement de la sécurité nationale de la Corée du Sud. La Corée du Nord a démontré sa détermination totale à poursuivre son programme nucléaire et balistique en effectuant quatre essais nucléaires et plusieurs essais balistiques en dépit des condamnations internationales, du renforcement progressif des sanctions onusiennes et unilatérales, et, *in fine*, de l'isolement croissant du pays. Les dizaines de millions d'euros dont la Corée du Nord sera privée ne pourront, malheureusement, pas à eux seuls empêcher le développement de ce programme et forcer la Corée du Nord à prendre le chemin de la dénucléarisation. Cette décision pourrait de plus inciter le régime à rediriger une partie de son budget vers l'armée, au détriment du développement

économique et de l'amélioration, très partielle pour l'instant, du niveau de vie de la population nord-coréenne.

Quatrièmement, la Corée du Sud se prive d'un de ses derniers leviers d'influence sur la Corée du Nord. Alors que Séoul était un des rares partenaires commerciaux du pays, le commerce intercoréen représentant environ 20 % du commerce extérieur nord-coréen ces dernières années, la Chine constituera désormais le seul partenaire commercial de poids du pays, avec plus de 90 %³⁵. Or, Pékin ne semble pas décidé à modifier sa politique nord-coréenne malgré les demandes répétées de la Corée du Sud, et il est donc peu probable que la Chine sanctionne Pyongyang en limitant le commerce bilatéral ou en faisant réellement pression sur son voisin. En effet, de telles sanctions auraient pour conséquence directe de fragiliser l'économie nord-coréenne et de renforcer le scénario d'un effondrement du régime, ligne rouge à ne pas franchir du point de vue de la Chine. De plus, le complexe de Kaesong constituait à long terme un moyen d'influencer indirectement et partiellement l'avenir du pays du fait des contacts quotidiens entre 50 000 Nord-Coréens et quelques centaines de Sud-Coréens, les premiers devenant pleinement conscients de l'écart de développement entre les deux pays et de la réussite économique de leur voisin.

Ainsi, le gouvernement sud-coréen a décidé d'arrêter toute coopération intercoréenne, au risque de se retrouver dans une impasse. Trois facteurs seront cependant à surveiller car ils sont à même de moduler l'impact final de cette décision, trois facteurs sur lesquels la capacité d'influence sud-coréenne est désormais limitée : l'attitude des principaux acteurs régionaux dont la Chine, à la suite de

cette annonce ; le contenu de la résolution du Conseil de sécurité et la nature des nouvelles sanctions qui découle partiellement du premier facteur ; et enfin, les réactions et initiatives de la Corée du Nord tant vis-à-vis de son voisin que de la communauté internationale en amont de l'important VII^e Congrès du Parti des travailleurs prévu en mai 2016.

35 En 2014, le commerce intercoréen s'élevait à 2,3 milliards de dollars contre 6,4 milliards de dollars pour le commerce sino-nord-coréen.



6. Des discours et un peu d'action : l'économie nord-coréenne sous Kim Jong-un

BENJAMIN KATZEFF SILBERSTEIN

Lorsque, à la mort de Kim Jong-il, Kim Jong-un est arrivé au pouvoir en 2011, nombreux étaient ceux qui espéraient qu'il mette un terme au programme nucléaire nord-coréen et engage la Corée du Nord sur la voie de la modernisation économique. Jeune et ayant résidé plusieurs années en Europe occidentale, il devait avoir réalisé l'urgence des réformes à entreprendre et il allait engager une libéralisation qui conduirait à la désescalade des tensions dans la région. Malheureusement, les évolutions politiques surviennent rarement selon des trajectoires préétablies. Kim Jong-un a engagé son pays sur deux fronts simultanés en appliquant la ligne Byungjin, le développement parallèle d'une force de dissuasion et d'une économie puissante, que son grand-père Kim Il-sung avait engagée en 1962³⁶.

³⁶ Cheon Seong-Whun, "The Kim Jong-un Regime's 'Byungjin' (Parallel Development) Policy of Economy and Nuclear Weapons and the 'April 1st Nuclearization Law'," *Online Series CO 13-11*, Seoul, South Korea: Korean Institute for National Unification, 2013.

Cet article explore l'aspect économique de l'histoire récente de la Corée du Nord. Un aspect qui a beaucoup moins attiré l'attention internationale que le volet nucléaire, alors qu'il est tout aussi important – sinon plus – pour la trajectoire à long terme de la Corée du Nord. Dans l'ensemble, s'il n'y a pas eu de progrès à grande échelle, on constate que, dans plusieurs domaines, Kim Jong-un a pris des initiatives comme la création d'une dizaine de zones économiques spéciales (ZES) ou la réforme partielle de l'agriculture.

Le 17 février, le journal d'État *Rodong sinmun* a publié une liste à la Prévert « d'appels conjoints » (공동구호) qui sont censés représenter les objectifs du Comité central du Parti des travailleurs et de la Commission militaire centrale³⁷. Ces slogans soulignent l'importance de domaines tels que l'agriculture, la sylviculture, la gestion de l'entreprise, et également d'un domaine clé, le commerce. Prenant ces slogans comme points de départ, cet article analyse succinctement l'évolution de la politique économique de la Corée du Nord sous Kim Jong-un en privilégiant la mise en pratique de plusieurs réformes et la situation de l'économie nationale.

La conjoncture suggère deux mises en garde. Au cours du printemps, la Péninsule a connu plusieurs développements majeurs. Décidées au mois de mars, les sanctions décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies pourraient avoir un impact dévastateur sur l'économie nord-coréenne³⁸ car elles ciblent les exportations de produits

³⁷ "WPK Central Committee, Central Military Commission Issue Joint Calls," *Rodong sinmun*, 19 February, 2016.

³⁸ Berger Andrea, "The New UNSC Sanctions Resolution on North Korea: A Deep Dive Assessment," *38 North*, 2 March, 2016.

miniers, qui sont une source importante de revenus pour le régime. Pour le moment, leur mise en œuvre par la Chine paraît plus stricte que par le passé, et le blocage à la frontière de camions nord-coréens³⁹ aurait provoqué une vive inquiétude et même une « panique » chez les marchands nord-coréens⁴⁰. Il reste à savoir comment elles continueront d'être mises en œuvre et comment réagira le gouvernement nord-coréen. Deuxièmement, le VII^e congrès du Parti des travailleurs de Corée se déroulera au mois de mai et, à cette occasion, des réformes économiques de libéralisation partielle pourraient être annoncées⁴¹. Cependant, en Corée du Nord comme partout ailleurs, la vie politique du pays reste imprévisible.

L'ordre du jour

Les premiers slogans relatifs à l'économie apparaissent dans le premier quart de l'article du Rodong sinmun. Le message est clair, la ligne Byungjin est le cadre théorique et stratégique de toute politique nord-coréenne. « Les appels ont souligné la nécessité de pousser des cris de joie pour le Parti des travailleurs de Corée et pour le socialisme et qu'ils résonnent beaucoup plus fort cette année, lorsque le VII^e Congrès du Parti aura lieu, mettant en scène une lutte totale défiant la mort afin de construire une nation prospère et d'améliorer le niveau de vie du peuple. Orientons cette année de façon dynamique en conservant le même esprit qui a permis l'essai réussi d'une bombe H ! Construisons un géant économique le plus

tôt possible avec la force et l'esprit de la Corée et à la vitesse de la Corée ! »

Production nationale

Les slogans mettent ensuite en exergue la production nationale. En novembre 2015, selon le Rodong sinmun, Kim Jong-un avait effectué un trajet dans la première rame de métro fabriquée dans le pays⁴². À cette occasion, il a souligné le symbole idéologique que constituait ce trajet en reprenant un slogan traditionnel de la propagande nord-coréenne : « avec le Juche, notre capacité scientifique et notre technologie, nous pouvons tout fabriquer ». Cet événement a été mentionné en ce début d'année.

« Produire plus de locomotives électriques et de voitures particulières de nouvelle génération ! Produire en série des rames de métro de style coréen de classe mondiale ! »

Exportations minières

Les slogans ont plusieurs fois mentionné les exportations de produits miniers. Ils sont aujourd'hui parmi les actifs les plus importants du pays, et l'exploitation minière est une question hautement politique. On accusait à juste titre Jang Song-taek, l'oncle de Kim Jong-un exécuté fin 2013, de s'être enrichi illégalement grâce à des contrats miniers très profitables⁴³. Selon certaines estimations, la Corée du Nord détiendrait également d'importantes ressources encore inexploitées⁴⁴, et ces ressources sont

³⁹ Seol Song Ah, "Trucks loaded with mineral extracts blocked from entering China," *Daily NK*, 7 March, 2016.

⁴⁰ Choi Song Min, "Panic sets in as sanctions specifics circulate," *Daily NK*, 8 March 2016.

⁴¹ Choi Song Min, "Major organizational changes to be announced at Party Congress," *Daily NK*, 11 January, 2016.

⁴² "The Respected Comrade Kim Jong-un Took a Test Ride in Newly Manufactured Subway Car (in Korean)," *Rodong sinmun*, 20 November, 2015.

⁴³ Voir par exemple Oh Se Yeok, "Gold Mining Stopped to Unify Funds," *Daily NK*, 27 December, 2013.

⁴⁴ Voir par exemple Choi Kyung-soo, "The Mining Industry of North Korea," *NAPSNET Special Reports*, 4 August, 2011.

considérées comme indispensables pour la croissance du pays.

« Intensifier la modernisation de l'industrie minière et garder un niveau de production élevé pour les métaux non ferreux et autres minéraux non métalliques ! [...] Fournir davantage de ressources pour la construction d'un géant économique en canalisant les efforts dans la prospection des ressources souterraines ! ».

Diversification du commerce

Un autre slogan reconnaît toutefois le risque que représente une trop grande dépendance à l'égard des exportations de matières premières. Les cours des minéraux sont volatils, et plus l'économie nord-coréenne dépend de ses exportations de produits miniers, plus elle dépend en réalité d'un seul et unique pays – la Chine. Ainsi, le boom de la construction dans la capitale nord-coréenne au cours des dernières années, et des grands projets comme la station de ski de Masikryong ont probablement été en grande partie financés par les revenus tirés des exportations de minerais vers la Chine.

Cette tendance a été interrompue dès 2015, et le commerce entre la Chine et la Corée du Nord aurait diminué de près de 15 % en grande partie du fait de la baisse de la valeur des exportations de matières premières vers la Chine⁴⁵. Contrairement à ce qui est souvent avancé, la Chine n'achète pas ses matières premières à la Corée du Nord à un « prix d'ami », elle ne subventionne pas les exportations nord-coréennes, et elle les paie selon le cours international, voire même en dessous⁴⁶. Dans ces conditions, le slogan

⁴⁵ Kim Boram, "N Korea's trade with China contracts in 2015," *Yonhap News*, 31 January, 2016.

⁴⁶ Katzeff Silberstein Benjamin, "Moving apart: China takes harder stance against North Korea,"

« Avoir un commerce extérieur multilatéral et diversifié ! » prend tout son sens. Il reconnaît que la Corée du Nord dépend trop étroitement de ses relations avec un partenaire commercial unique et que ses exportations ne sont pas assez diversifiées.

Le régime a ainsi lancé une vingtaine de nouvelles zones économiques spéciales (ZES) entre 2013 et 2014⁴⁷. L'objectif est de diversifier les partenaires commerciaux et les sources de revenus afin de ne pas être soumis aux caprices d'un seul pays. Il n'y a cependant qu'une seule référence voilée aux ZES parmi les slogans : « Faire de Wonsan une icône du développement urbain et construire une ville touristique de niveau mondial ! », une référence directe à la zone économique spéciale touristique de Wonsan-mont Kumgang⁴⁸.

Réformes de gestion/management

Un slogan a appelé à « établir une méthode de gestion économique coréenne guidée par l'idée Juche d'une manière complète ! ». Sa signification exacte reste ambiguë. Cela pourrait être une référence aux réformes menées par Kim Jong-un au début de son règne. Appelées « instructions du 28 juin », ces mesures permettraient aux entreprises de travailler partiellement en dehors du cadre de l'économie planifiée, et de fixer librement les salaires et les avantages sociaux des employés⁴⁹. S'il y a peu de doute que ces

Jane's Intelligence Review, March, 2015, p. 54-55.

⁴⁷ Korean Central News Agency, "Promising Economic Development Zones in DPRK", *Korean Central News Agency*, 12 November, 2014.

⁴⁸ Voir Abrahamian Andray and Melvin Curtis, "Wonsan-Mt. Kumgang International Tourist Zone," U.S.-Korea Institute at Sais.

⁴⁹ Institute for Far Eastern Studies at Kyungnam University, "Economic Management Improvement Measures – Changes after One Year," *NK Brief No. 14-*

réformes aient été tentées, leur étendue, leur généralisation et surtout leur succès restent incertains. D'autres pensent que ces réformes ont échoué dès leur mise en œuvre⁵⁰. Cependant, si un slogan se réfère bien à ces réformes, cela pourrait être le signe qu'elles sont encore d'actualité dans le cadre de l'agenda politique du pays.

Agriculture

L'agriculture était un des secteurs importants concernés par les « instructions du 28 juin ». On a évoqué des réformes dès l'arrivée au pouvoir de Kim Jong-un. La Corée du Nord ayant subi une pénurie alimentaire chronique depuis la famine des années 1990, une réforme de l'agriculture était attendue. Les mesures prises ressemblent beaucoup à celles entreprises en Chine dans les années 1970. Les agriculteurs pouvaient alors travailler dans de petites équipes tout en conservant 30 % des récoltes⁵¹. Dans le cas nord-coréen, la mise en œuvre de cette réforme et son impact ne sont pas connus⁵². Si les médias nord-coréens ont déjà affirmé que les réformes avaient permis de grandes avancées et d'accroître fortement la production agricole en dépit de la sécheresse de l'année dernière⁵³, les slogans ne contenaient pas ces nouvelles.

04-07, accessed 18 March, 2016.

⁵⁰ Lankov Andrei, "North Korea Appears to Have Slowed Down Economic Reform Drive," *Radio Free Asia*, 1 June, 2015.

⁵¹ Voir Park Hyeong-jung, "North Korea's 'New Economic Management System': Main Features and Problems," *KDI Review of the North Korean Economy*, October 2013.

⁵² Katzeff Silberstein Benjamin, "Why North Korea's Supposed Agricultural Reforms May Not Actually Be Working After All," *38 North*, 17 June, 2015.

⁵³ Katzeff Silberstein Benjamin, "The drought that didn't matter, North Korea says – thanks to agricultural reform?," *North Korean Economy Watch*, 10 August, 2015.

Seuls étaient mentionnés l'agriculture et, de façon générale, un simple appel à « obtenir une grande victoire sur le front de l'agriculture cette année ! ».

Certains slogans semblent modestes et paraissent se situer assez loin des questions politiques prioritaires, cependant leur contenu n'en est pas moins important. La reforestation a été un des thèmes centraux des visites de terrain de Kim Jong-un l'année dernière⁵⁴ et le dirigeant a son propre slogan : « Que tout le Parti et l'Armée, et que tout le monde prennent part à la campagne de reforestation ». En dépit de ses apparences anodines, ce thème est politiquement important. En effet, la campagne de reforestation de Kim Jong-un reconnaît ouvertement qu'un des problèmes du pays est que les gens abattent des arbres pour obtenir du bois de chauffage et pour libérer des terres agricoles, résultat direct de l'échec de l'économie planifiée et de la famine qui s'en est suivie au début des années 1990.

L'abattage illégal d'arbres a considérablement accru l'impact des inondations saisonnières, les arbres ne permettant plus de fixer les sols durant la période des moussons, cela multiplie les glissements de terrain et détruit une bonne partie des récoltes. Kim Jong-un a reconnu que l'abattage illégal résultait de pénuries alimentaires et énergétiques, ce qui pourrait suggérer qu'il entend non seulement régler le problème de la déforestation mais surtout celui des pénuries alimentaires chroniques.

Conclusion

En dépit des indications de changement dans la politique économique, des réformes

⁵⁴ Katzeff Silberstein Benjamin, "A closer look at Kim Jong-un's forestry speech," *North Korean Economy Watch*, 18 August, 2015.

systémiques n'ont toujours pas été réalisées sous le règne de Kim Jong-un. La plupart des changements mentionnés dans cet article ont soit été mentionnés de façon sporadique par la propagande, soit ont été mis en œuvre à une petite échelle avant d'être abandonnés. Cependant, certaines mesures ont permis la croissance du commerce privé et de l'activité économique, avec des conséquences immédiates sur le niveau de vie de certains Nord-Coréens⁵⁵.

Cependant, sans des changements plus profonds, transparents et officiels, l'économie nord-coréenne ne peut pas se développer de manière significative. Pour un changement véritable, comme par exemple au sujet de la propriété des terres, la réglementation devrait être profondément modifiée pour permettre l'assurance d'un droit de propriété privé sur le long terme⁵⁶. Tant que cette réglementation reste soumise aux caprices arbitraires de l'État, l'économie ne pourra en aucun cas suivre le précédent chinois de la fin des années 1970.

Au cours des dernières années, l'économie est parvenue à apparaître comme beaucoup plus dynamique qu'elle ne l'est en réalité. Grâce à des projets de prestige comme la station de ski de Masikryong et de nouveaux complexes résidentiels à Pyongyang, le régime a réussi à projeter une image de prospérité qui n'existe que très partiellement. De plus, ces projets étant soumis à l'impératif consistant à faire entrer des devises, principalement de Chine, ils dépendent de la relation avec cet imposant voisin.

⁵⁵ Voir, par exemple, Unification Media Group, "90 % of N. Korean population thought to be tied to markets in some form," *Daily NK*, 29 January, 2016.

⁵⁶ Voir Katzeff Silberstein Benjamin, "The limits of agriculture reform in North Korea," *North Korean Economy Watch*, 28 December, 2015;

Les conditions de vie se sont grandement améliorées depuis la famine des années 1990, et un nouvel épisode de famine est très peu probable à court terme. Cependant, beaucoup de Nord-Coréens, notamment dans les provinces du nord du Ryanggang et du Hamgyong du Nord, et en particulier les enfants et les femmes enceintes, continuent de souffrir de malnutrition sévère. L'ONU les chiffre à deux millions sur une population totale de 24 millions, et 28 % des enfants de moins de cinq ans souffriraient de malnutrition chronique⁵⁷.

L'accès à la nourriture reste sujet aux aléas saisonniers. Toutefois, le système de marchés privés est répandu et fonctionne assez bien, ce qui diminue le risque de pénuries alimentaires. Si le régime a parfois réprimé certains marchés, lorsque le commerce était fait en dehors de ceux-ci ou par un contrôle plus strict des frontières, l'État en a besoin et il est conscient de leur intérêt⁵⁸.

Dans l'ensemble, l'économie nord-coréenne continue de se débrouiller sans avoir recours à de vrais changements systémiques. Si la planification rigide reste une ambition affichée du régime, cela fait longtemps que la Corée du Nord ne fonctionne plus comme une économie stalinienne.

⁵⁷ Voir par exemple Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, "UN emergency fund Releases US\$ 8 million to assist most-vulnerable women and children in dark," United Nations press release, 2 February, 2016;

⁵⁸ Voir, par exemple, Seol Song Ah, "Crackdowns Ease Up on Alley Merchants," *Daily NK*, 11 February, 2015;



7. Sanctions contre ouverture ? Quelques effets contre-productifs des sanctions économiques contre la Corée du Nord

THÉO CLÉMENT

De la même manière que les trois précédents, le test nucléaire nord-coréen du 6 janvier 2016 a été suivi d'un renforcement des sanctions économiques et financières visant la République populaire et démocratique de Corée (RPDC, Corée du Nord), tant au niveau unilatéral (sanctions américaines, sud-coréennes, japonaises, etc.) que multilatéral (sanctions européennes et onusiennes). Cependant, à la différence des précédentes, les dernières sanctions, et notamment celles votées par le Conseil de sécurité de l'ONU le 2 mars 2016, accroissent sensiblement la pression économique sur la Corée du Nord, pourtant déjà soumise à un embargo constituant à la fois le plus strict et le plus ancien encore mis en œuvre à l'échelle mondiale. En effet, outre l'interdiction d'exporter vers la Corée du Nord divers biens (dont certaines armes et des produits de luxe) comme c'était en partie le cas auparavant, les nouvelles mesures prévoient de limiter les exportations nord-coréennes (notamment de minerais et de charbon, qui constituent à eux seuls

42 % des exportations nord-coréennes), de procéder systématiquement à l'inspection des cargaisons en direction de/vers la Corée du Nord, et d'imposer de très lourdes contraintes sur les mouvements de bateaux nord-coréens et étrangers vers la RPDC.

L'objectif annoncé de ces mesures est d'accroître significativement la pression et de forcer Pyongyang à mettre un terme à ses programmes balistiques et nucléaires, considérés comme autant de menaces pour la sécurité de la communauté internationale. Si la résolution onusienne 2270 semble avoir été âprement discutée par les États-Unis et la Chine, respectivement principal adversaire et principal soutien de Pyongyang, cette résolution constitue un renforcement à la fois qualitatif et quantitatif des mesures visant à contraindre l'économie nord-coréenne. Prévenant d'éventuelles critiques, le Conseil de sécurité de l'ONU a pris soin d'expliquer que ces nouvelles sanctions avaient pour objectif de forcer la main du gouvernement nord-coréen, sans déclencher « des conséquences humanitaires négatives pour la population civile », reconnaissance tacite du fait que ces sanctions, si strictement mises en œuvre par la Chine, pourraient avoir des conséquences potentiellement néfastes pour la population nord-coréenne. En effet, les observateurs s'accordent à reconnaître que la mise en œuvre de politiques économiques expérimentales visant à flexibiliser et à mieux intégrer cette économie socialiste dans l'économie mondiale, a permis une reprise que des sanctions drastiques risquent de faire avorter. De nombreux articles ont analysé l'impact des sanctions contre l'Irak, la Libye ou l'Iran sur les populations locales et les gouvernements ; les sanctions contre la Corée du Nord pourraient avoir des conséquences assez différentes en conduisant Pyongyang à renoncer aux politiques de libéralisation qui ont commencé à être mises en œuvre. Du fait des sanctions, la Corée du Nord pourrait

adopter une position plus conservatrice sur les questions économiques.

Contrairement à une image souvent véhiculée dans certains médias, la RPDC n'a jamais eu pour objectif de construire un système économique autarcique. Si les Nord-Coréens se sont toujours montrés extrêmement attentifs aux termes des échanges avec l'étranger, la construction d'une indépendance politique (*jaju*) et économique (*jarip*) passe, dans le discours officiel nord-coréen, par des échanges accrus mais « équitables » (selon les standards nord-coréens) avec les puissances étrangères. Quelques semaines à peine après la fin de la guerre de Corée (1950-1953), le dirigeant nord-coréen Kim Il-sung considérait par exemple comme prioritaire la reconstruction des ports du nord du pays (Rajin, Chongjin) pour permettre le développement du commerce extérieur, notamment avec l'ancien colonisateur japonais⁵⁹. Une dizaine d'années plus tard, la Corée du Nord ouvrait une délégation commerciale en France (aujourd'hui une délégation générale), et commençait à échanger avec la plupart des pays occidentaux. Du point de vue interne, si l'économie nord-coréenne affichait clairement les caractéristiques d'une économie planifiée de type socialiste, l'apparition d'incitations matérielles et financières à la production peut être discernée à la fin des années 1960⁶⁰, celles de marchés privés une dizaine d'années auparavant.

Sous l'effet combiné de la coûteuse course aux armements avec la Corée du Sud (qui accélère

sa militarisation en 1961), du vieillissement de son appareil productif et de caractéristiques propres aux économies planifiées (allocation non optimale des ressources, difficultés à l'innovation), le très fort ralentissement de l'économie nord-coréenne dans les années 1970 et 1980 incite Pyongyang à faire preuve de davantage de pragmatisme. En 1984 est promulguée la première loi encadrant les joint-ventures en RPDC (contrairement à une idée assez répandue, cette loi n'autorise pas les investissements étrangers en Corée du Nord, puisque cette dernière a accueilli des IDE depuis les années 1940 ; des entreprises françaises ont notamment investi dans la chimie nord-coréenne en 1972) ; en 1987, le pays adhère à l'Organisation mondiale du tourisme ; et la possibilité de l'ouverture d'une zone économique spéciale est évoquée par le dirigeant nord-coréen dès 1983 (elle ne sera finalement pas ouverte avant décembre 1991)⁶¹. À la suite de l'écroulement du système de distribution public dans le milieu des années 1990, une flexibilité relative est conférée aux affaires économiques dans le cadre des réformes économiques de 2002, date à partir de laquelle le pouvoir nord-coréen semble accélérer les tentatives de déploiement de ses avantages comparatifs dans le cadre de l'économie mondiale, au moyen notamment de nombreuses ZES.

Depuis 1991, et particulièrement depuis l'arrivée au pouvoir de Kim Jong-un, une vingtaine d'années plus tard, Pyongyang mise de plus en plus sur l'attraction de capitaux et de technologie étrangère dans ses zones économiques spéciales. Depuis l'ouverture de Rajin-Sonbong, à la frontière russe et chinoise

⁵⁹ Kim Il-Sung, « Rapport présenté à la VI^e Session plénière du Comité central du Parti des travailleurs de Corée [5 août 1953] », in *Œuvres complètes*, vol. 8, Éditions en langues étrangères, Pyongyang, 1981.

⁶⁰ Agov Avram Asenov, *North Korea in the Socialist World: Integration and Divergence, 1945-1970, The Crossroads of Economics and Politics* (manuscrit de thèse, en attente de publication), 2010.

⁶¹ Kim Il-sung, « Concentrer les efforts sur les cinq fronts de l'édification économique du socialisme, Discours prononcé à la réunion consultative des responsables du domaine économique [19th August 1983] », *Œuvres*, vol. 38, Éditions en langues étrangères, Pyongyang, 1995.

en 1991, et de deux essais manqués dans la région de Sinuiju en 2002 et 2011 (la faute, semble-t-il, à une relation sino-nord-coréenne difficile), le nombre de ZES nord-coréennes a sextuplé, passant de quatre en 2011 à vingt-six (tous statuts confondus) en 2016. Si la plupart d'entre elles sont trop récentes ou trop mal équipées pour être considérées comme des succès (les questions d'infrastructures de transports et d'énergie posant notamment problème), leur multiplication témoigne d'une prise de conscience accrue de la part des cercles politiques nord-coréens à la fois du fonctionnement de l'économie mondialisée et des avantages comparatifs dont dispose la RPDC pour trouver sa place dans la mondialisation (main-d'œuvre peu chère et de qualité, capital humain, ressources naturelles).

En effet, on assiste, depuis 2013 notamment, à une spécialisation sectorielle accrue des ZES en fonction de différents facteurs (géographiques, infrastructurels, historiques...), ce qui laisse à penser que Pyongyang cherche à créer des « pôles » spécialisés dans certains types d'activités, combinant savoir-faire étrangers et locaux, afin de diffuser la technologie, les techniques managériales ou les connaissances acquises dans le reste de l'économie nord-coréenne. Pour cela, le gouvernement cherche à travailler sur son attractivité pour séduire d'éventuels investisseurs étrangers, tentant notamment de flexibiliser (selon les standards nord-coréens) le monde des affaires nord-coréen, notamment via d'audacieuses procédures de décentralisation. La dernière loi relative à Rajin-Sonbong, en date de 2011, limite par exemple les interventions de l'État central dans les affaires locales, et la loi relative aux zones de développement économiques (2013) offre aux municipalités locales de mettre en valeur leurs potentiels avantages comparatifs et de prendre l'initiative de se porter candidates au statut de ZES.

Si l'on peut émettre des doutes à propos du caractère véritablement contraignant des lois nord-coréennes, ces efforts témoignent néanmoins d'une prise de conscience parmi les dirigeants nord-coréens. Par ailleurs, l'exemple du premier pays d'accueil des investissements directs à l'étranger (IDE), la Chine populaire, semble infirmer l'idée selon laquelle un cadre juridique fiable constitue une condition *sine qua non* à l'accueil d'IDE⁶².

Certaines ZES nord-coréennes semblent avoir un très important potentiel de coopération économique avec des acteurs étrangers, et pourraient constituer un levier permettant de diminuer les tensions *via* la création d'intérêts économiques communs en Asie du Nord-Est. Ces zones à fort potentiel sont néanmoins les plus exposées aux sanctions, et les nouvelles mesures onusiennes ou bilatérales pourraient donner un coup d'arrêt à des projets qui constituent le fer de lance des politiques d'ouverture économiques de la RPDC.

La doyenne des ZES nord-coréenne, la zone économique spéciale de Rajin-Sonbong, était encore il y a quelque mois dans la phase expérimentale d'un projet logistique trilatéral liant Russie, Corée du Nord et Corée du Sud pour expédier les matières premières russes via le port nord-coréen de Rajin en direction de Sokcho ou de Busan⁶³. Depuis le réchauffement des relations entre Moscou et Pyongyang en 2011 et l'offensive diplomatique de Vladimir Poutine en direction de l'Asie orientale, la Russie a procédé à d'importants investissements dans la ZES

⁶² Clarke Donald, Murrell Peter, Whiting Susan, "The Role of Law in China's Economic Development," in Brandt Loren and Rawski Thomas (eds), *China's Great Economic Transformation*, Cambridge University Press, Cambridge, 2008, p. 400.

⁶³ "Koreas, Russia start third test run for logistics project", *Yonhap* (en ligne), 17 November 2015.

de Rason, rénovant notamment une ligne de chemin de fer et un quai du port de Rajin, l'un des ports asiatiques les plus septentrionaux qui n'est pas soumis au gel. Les Russes prévoyaient d'investir 250 millions de dollars⁶⁴ dans ce projet considéré comme la première pierre d'un ambitieux plan de rénovation du rail nord-coréen permettant de relier Moscou à Busan pour un investissement total estimé à 25 milliards de dollars⁶⁵.

Les acteurs chinois, de leur côté, ont manifesté un intérêt très variable pour Rajin-Sonbong, même si plus de 120 entreprises chinoises (notamment originaires de la préfecture autonome des Coréens de Yanbian, frontalière de Rason) sont actuellement implantées dans la zone. Les autorités chinoises, centrales et locales, ont progressivement décidé de passer à la vitesse supérieure, souvent dans le cadre des diverses initiatives gouvernementales pour désenclaver l'économie du Nord-Est chinois et dynamiser ses exportations (plans *Zhenxingdongbei*, *Changjitu*, et, plus récemment *Yi dai yi lu*). Ainsi, la rénovation d'une ligne de chemin de fer reliant directement Yanbian à Rason, une infrastructure majeure permettant l'établissement d'un corridor économique Chine-RPDC et l'ouverture d'une fenêtre sur la mer du Japon (mer de l'Est), était en préparation au mois de février 2016. La décision sud-coréenne d'arrêter de façon unilatérale toute coopération économique avec la Corée du Nord risque de marquer un coup d'arrêt à ces ambitieux projets : en dépit des regrets de la Russie, la Corée du Sud a d'ores et déjà annoncé à la Russie qu'elle se retirait du projet⁶⁶.

⁶⁴ Hong Won-choi, "N. Korea opens New Russia-back Wharf in Rajin", *NK News* (en ligne), 24 juillet 2014.

⁶⁵ Toloraya Georgy, Yakovleva Lyubov, "The Greater Tumen Initiative: A chance to reengage the Korean Peninsula?", *NK News* (en ligne), 5 janvier 2016.

⁶⁶ "S. Korea informs Russia of halt to trilateral project with N. Korea", *Yonhap* (en ligne), 8 mars 2016.

Dans le sud du pays, la zone touristique internationale de Wonsan-Kumgangsan, qui semble être une priorité du gouvernement nord-coréen, risque aussi, plus indirectement, de faire les frais du nouveau régime de sanctions. Déjà remarquée pour son potentiel touristique par Kim Il-sung, la province du Nord-Kangwon a été la cible d'investissements du groupe sud-coréen Hyundai, dans le cadre d'un projet touristique nord-sud dans le Mont Kumgang, qui s'est avéré être particulièrement fructueux (un million de touristes sud-coréens ont pu visiter la zone) jusqu'au décès d'une touriste sud-coréenne, abattue par un garde nord-coréen en 2008. Depuis l'arrivée au pouvoir de Kim Jong-un en 2011, le projet d'une grande zone touristique allant de Wonsan jusqu'aux monts Kumgang a été remis en chantier et semble même être une priorité de Pyongyang. La ZES de Wonsan constitue en effet la seule zone visitée personnellement par le *leader* nord-coréen. C'est aussi, par ailleurs, une des rares zones à bénéficier d'investissements substantiels de la part du gouvernement central, visant à doper l'attractivité de la zone auprès d'éventuels partenaires internationaux⁶⁷.

Ainsi, Pyongyang a d'ores et déjà consacré une partie de ses ressources limitées dans la rénovation de la zone touristique internationale Songdowon, d'un grand hôtel (Tongmyong), de divers aménagements dans la péninsule de Kalma (située en face de Wonsan), ainsi que dans la construction d'une station de ski à Masik, outre la conversion d'un aéroport militaire en aéroport international destiné à accueillir directement les touristes étrangers. Cet aéroport constitue une infrastructure vitale conditionnant le succès de la zone, permettant notamment la mise en place d'une zone « visa-free » et donc d'accès direct

⁶⁷ Abrahamian Andray, voir Geoffrey K., Wang Xinyu, "ABC of North Korea's SEZ", United States Korea Institute Report, 2014.

pour les touristes étrangers. Cet aéroport devait être mis en service dès la mi-2015, mais des obstacles techniques concernant l'approvisionnement en kérosène ont contribué à repousser les échéances⁶⁸. Les nouvelles sanctions onusiennes, qui prévoient notamment d'importantes restrictions sur les exportations de carburant en direction de la RPDC, risquent là encore de compliquer, voire d'empêcher la mise en œuvre du projet. De plus, la stagnation de la ZES de Wonsan-Kumgangsan pourrait même potentiellement avoir un effet boule de neige sur d'autres ZES environnantes, dont le développement repose sur une relation symbiotique avec Wonsan : le ZES de Hyondong, par exemple, semble vouloir se spécialiser dans l'industrie légère et notamment dans la production de souvenirs pour les touristes visitant le Mont Kumgang⁶⁹.

S'il apparaît d'ores et déjà clair que, du point de vue militaire, les sanctions économiques et financières se sont révélées essentiellement contre-productives et que certains observateurs ont pointé du doigt les risques qu'elles font courir aux populations civiles, l'impact potentiel de ces mesures sur le processus d'ouverture économique nord-coréen ne semble pas avoir été l'objet de préoccupations. Pourtant, quelques mois avant un Congrès du Parti des Travailleurs de Corée qui s'annonce historique (c'est le premier depuis pas moins de 36 ans), cet aspect semble important à prendre en compte.

68 Conversations de l'auteur avec des officiels nord-coréens à Yanbian (février 2016), Pyongyang (mai 2015).

69 Mimura Mitsuhiro, "The Newly Created Economic Development Zones in the Democratic People's Republic of Korea: In relation to the new economic policy under the Kim Jong Un government", *The Northeast Asian Economic Review*, Vol.3, n° 1, 2015, p.27-37.

L'intégration de la RPDC dans le tissu économique régional pourrait avoir des bienfaits de long terme sur la stabilité et le désamorçage des tensions en Asie du Nord-Est, même si, bien évidemment, cela ne ferait pas pour autant disparaître les angoisses sécuritaires des pays de la zone et notamment des deux Corées. En cherchant à forcer Pyongyang à changer de cap, les sanctions économiques pourraient paradoxalement inciter la Corée du Nord à se montrer plus conservatrice.



8. La question des « femmes de réconfort » : un accord non unanime au Japon

JEAN-FRANÇOIS HEIMBURGER

SOURCES (EN JAPONAIS)⁷⁰ :

- Kijeong Nam⁷¹, Masao Okonogi⁷² et Haruki Wada⁷³, « Question des femmes de réconfort et accord nippo-coréen : paroles de personnes compétentes », *Asahi shimbun*, 29 décembre 2015, p. 8 (édition du matin de Tōkyō).
- Kizō Ogura⁷⁴ (interview réalisée par Tetsuya Hakoda), « L'avenir de la question des femmes de réconfort », *Asahi shimbun*,

16 février 2016, p. 17 (édition du matin de Tōkyō).

- Yoshiko Sakurai⁷⁵, « Les troubles commencent en Asie de l'Est », *Seiron*, mars 2016, p. 60-69.
- Kanji Nishio⁷⁶, « Accord nippo-coréen : le cauchemar est déjà là », *Seiron*, mars 2016, p. 70-81.
- Tsutomu Nishioka⁷⁷, « Le gouvernement ne doit pas arrêter la bataille pour retrouver son honneur », *Seiron*, mars 2016, p. 82-93.
- Ikuhiko Hata⁷⁸ et Rui Abiru⁷⁹ (entretien), « L'avenir de "la résolution définitive et irréversible" du Premier ministre Abe », *Seiron*, mars 2016, p. 94-102.

Un accord a été trouvé le 28 décembre 2015, à l'issue de l'entretien entre Fumio Kishida et Yun Byungse, respectivement ministres des Affaires étrangères japonais et sud-coréen, pour résoudre « définitivement et irréversiblement » la question des « femmes de réconfort ». Le calendrier s'y prêtait, une dizaine de jours à peine après la célébration du cinquantième anniversaire de la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Sud. Or, si l'entente était claire au sommet des États, les opinions, dans la classe politique comme dans la société civile, restent divisées.

Pendant la guerre de Quinze ans (1931-1945), nom donné par les Japonais à la période allant de l'invasion de la Mandchourie à la défaite face aux États-Unis, entre 80 000 et 200 000 jeunes

⁷⁰ Cet article s'appuie sur des articles parus dans deux périodiques japonais, *Asahi shimbun* et *Seiron*. Le quotidien *Asahi shimbun* est un journal de centre gauche. Le mensuel *Seiron* est publié par le quotidien japonais Sankei shimbun, qui est quant à lui un journal de droite.

⁷¹ Kijeong Nam est maître de conférences à l'institut du Japon de l'université de Séoul.

⁷² Masao Okonogi est professeur honoraire à l'université Keiō.

⁷³ Haruki Wada est professeur honoraire à l'université de Tōkyō. Kizō Ogura est professeur au département des études humaines et environnementales à l'université de Kyōto.

⁷⁴ Kizō Ogura est professeur au département des études humaines et environnementales à l'université de Kyōto.

⁷⁵ Yoshiko Sakurai est journaliste.

⁷⁶ Kanji Nishio est critique.

⁷⁷ Tsutomu Nishioka est professeur à l'université chrétienne de Tōkyō.

⁷⁸ Ikuhiko Hata est historien spécialiste de l'histoire contemporaine.

⁷⁹ Rui Abiru est rédacteur en chef au service politique du quotidien Sankei shimbun.

femmes⁸⁰, coréennes mais aussi chinoises, philippines, malaises ou encore japonaises, ont été recrutées, enlevées ou circonvenues par des malfaiteurs leur faisant miroiter des emplois dans des usines ou des restaurants. Elles ont en réalité fini dans des institutions placées sous le contrôle militaire japonais, en Chine et en Asie du Sud-Est, où elles ont livré leur corps aux plaisirs sexuels de la soldatesque. Forcées ou trompées ? Prostituées ou esclaves sexuelles ? Tels sont les points qui divisent les opinions au Japon et en Corée du Sud, entre autres, depuis le début des années 1990⁸¹.

En 1993, le secrétaire général du cabinet, Yôhei Kôno, a présenté des excuses et a reconnu la responsabilité du gouvernement japonais dans les « stations de confort ». Mais, ces dernières années, de l'huile a été versée sur ces braises encore chaudes : par le Premier ministre Shinzô Abe, de retour au pouvoir fin 2012, qui a remis en cause le caractère forcé de ce recrutement ; puis par le maire d'Ôsaka, Tôru Hashimoto, en mai 2013, qui a déclaré que le système des femmes de réconfort était nécessaire. L'intransigeance de la Présidente sud-coréenne, Park Geunhye, élue en décembre 2012, ne permettait pas non plus d'envisager de conclure facilement un compromis dans l'immédiat. L'accord du 29 décembre 2015 entre Tôkyô et Séoul peut donc être considéré comme une avancée majeure.

Un accord surprise salué majoritairement

Cet accord nippon-coréen est considéré comme une « richesse » par le professeur Kizô Ogura. Selon cet auteur, les deux

pays ont trouvé, pour la première fois, un point de convergence ; le Japon et la Corée du Sud seraient ainsi des pionniers, ouvrant une « boîte de Pandore », avant les États-Unis et l'Europe, également concernés par la violation de la dignité des femmes en temps de guerre. Masao Okonogi estime quant à lui que cet accord, porté par les dirigeants, est significatif, étant donné la difficulté d'améliorer les relations internationales par le bas.

Au Japon, la majorité de la population a apprécié cet accord. En janvier 2016, un sondage réalisé par la *NHK*, organisme de radio-télédiffusion public, a indiqué que 64 % des personnes interrogées le jugeaient de façon positive et 28 % de façon négative⁸². En revanche, seuls 8 % des interrogés considéraient la question des femmes de réconfort résolue entre le Japon et la Corée du Sud, et 59 % pensaient qu'elle restait en suspens. Si le grand public salue l'accord, il demeure pessimiste. Kizô Ogura, qui estime que la sévérité à l'égard de la Corée du Sud commence à s'atténuer, insiste à ce propos sur l'importance de la transmission des faits controversés passés aux générations suivantes, en l'absence duquel la valeur de cet accord ne serait que de courte durée.

Il a par ailleurs été prévu la mise en place, par le gouvernement sud-coréen, d'une fondation de soutien aux femmes de réconfort, financée à hauteur d'un milliard de yens par le gouvernement japonais. Pour que le succès soit là, il sera important que cette fondation s'appuie sur des discussions ouvertes, en tenant compte de toutes les opinions. Cela pour ne pas répéter l'échec rencontré par

80 Selon les sources, les nombres extrêmes vont de 20 000 à 400 000 femmes.

81 C'est en 1991, en Corée du Sud, qu'une première personne a avoué publiquement avoir été « femme de réconfort ».

82 *NHK News Web*, « Sondage de l'opinion publique : 46 % soutiennent le gouvernement, 35 % s'opposent à lui », 12 janvier 2016 (en japonais). Un autre sondage, réalisé du 8 au 10 janvier 2016 par le quotidien de centre droit *Yomiuri shimbun*, indiquait que 49 % appréciaient l'accord et que 36 % ne l'appréciaient pas.

le fonds pour les femmes asiatiques des années 1990, qui avait donné l'impression à certains Sud-Coréens que le gouvernement japonais s'était impliqué à contrecœur et à moitié. Cette fois, une leçon a été retenue en la matière : en déclarant « éprouver vivement la responsabilité », le gouvernement japonais a fait un pas significatif, estime notamment Haruki Wada.

Des opinions divergentes

L'accord a cependant du mal à passer dans une partie de la classe politique, à droite, et de l'opinion japonaise. Kanji Nishio, en reconnaissant qu'il a remporté l'adhésion de la majorité des Japonais, dénonce cependant le peu de place faite aux avis contraires dans les journaux et les télévisions du pays, comme la manifestation organisée le lendemain de la rencontre bilatérale, devant la résidence officielle du Premier ministre. Celle-ci a rassemblé environ 200 personnes, arborant des drapeaux japonais et des pancartes sur lesquelles était écrit : « Nous protestons fermement contre l'accord nippon-coréen, qui blesse l'honneur et la fierté de nos ancêtres ! »

Le ministre des Affaires étrangères nippon, Fumio Kishida, a déclaré le 28 décembre : « La question des femmes de réconfort a blessé l'honneur et la dignité de nombreuses femmes avec la participation de l'armée de l'époque ». À droite, un certain nombre de critiques considèrent que ces propos prêtent à confusion, défendant l'idée que le Japon n'a pas forcé ces femmes à travailler mais les a au contraire protégées face aux mauvais traitements des commerçants.

Pour Tsutomu Nishioka et Yoshiko Sakurai, l'accord ne résout pas le problème des femmes de réconfort car ils n'y voient qu'un compromis politique et diplomatique à objectif stratégique. L'intérêt, pour le Japon, était de se rapprocher de la Corée du Sud, elle aussi

alliée des États-Unis, dans le but de s'unir pour lutter ensemble contre la menace nord-coréenne. Le Premier ministre Abe se serait donc aligné sur la position de Shôtârô Yachi, premier chef du Conseil national de sécurité, considérant la question des femmes de réconfort mineure par rapport au renforcement du système de sécurité, notamment face à la montée de la puissance chinoise. En outre, le plus important, d'après Rui Abiru, est l'intervention planifiée des États-Unis, à qui Shinzô Abe a demandé préalablement un soutien rapide après la conclusion de l'accord. Ce que n'a pas manqué de faire le secrétaire d'État américain John Kerry.

La statue de la discorde

Le Japon a également demandé à la Corée du Sud d'enlever la statue de la femme de réconfort, installée sur la chaussée, devant l'ambassade du Japon à Séoul, depuis fin 2011. Demande à laquelle la Corée du Sud s'est engagée à répondre de manière positive.

Tsutomu Nishioka raconte une partie de son séjour à Séoul, durant lequel, quelques jours après l'accord, il s'est rendu devant ce « monument de la paix ». Au regard du discours prononcé par une lycéenne coréenne devant la statue⁸³ et d'une interview des époux

⁸³ Selon Tsutomu Nishioka, celle-ci a notamment déclaré aux journalistes et aux passants : « À l'époque, 200 000 personnes au total ont été enlevées pour devenir des esclaves sexuelles sur les champs de bataille. Quand la guerre s'est terminée, comme l'armée japonaise a enfermé 180 000 d'entre elles dans des abris antiaériens, entre autres, et les a massacrées, environ 20 000 d'entre elles sont retournées dans leur pays et ont été traitées de "prostituées". Que la statue de cette jeune fille ait les pieds nus symbolise donc le fait que ces femmes ne pouvaient pas rentrer dans leur pays natal. [...] Pour faire connaître les crimes d'État commis par le Japon, nous pensons qu'il faut protéger la statue de la jeune fille, et c'est pourquoi nous sommes assises ici pour manifester ».

créateurs dans un magazine sud-coréen⁸⁴, il en conclut que la clé se trouve désormais dans les mains de Geunhye Park et de ses ministres. En effet, d'après le professeur Nishioka, le gouvernement sud-coréen ne parviendra pas à persuader les opposants à déplacer la statue, la seule solution étant un enlèvement par la force, fondé sur le fait que celle-ci a été installée en violation des lois sur la circulation routière.

Au contraire, Haruki Wada préconise une voie douce, il estime que la situation pourra s'apaiser grâce à un effort de l'État japonais et de ses représentants à Séoul, qui devraient rendre visite aux victimes pour leur transmettre la sincérité du message du gouvernement, avec soin et courtoisie. Sans quoi ces manifestations se poursuivront.

Kizô Ogura souligne à ce propos que cette attitude n'est en rien contraire à la résolution « définitive et irréversible » indiquée dans l'accord, qui concerne la base politique et non le fait de répéter des excuses et des regrets. Un point de vue qui ne semble pas partagé par le Premier ministre Abe, qui a déclaré le 29 décembre 2015 : « Tout s'est fini hier. Désormais, avec la Corée du Sud, je n'emploierai même plus la première syllabe "i" de "*ianfu*"⁸⁵. Même en cas de rencontre au sommet, je ne toucherai plus à cette question. J'ai insisté sur ce point lors de mon entretien téléphonique [avec la Présidente Park]. Donc je ne demanderai plus pardon à ce sujet. »

⁸⁴ Il s'agit de l'hebdomadaire *Hankyoreh* 21 daté du 11 janvier 2016, disponible en kiosque le 4 janvier, qui a consacré un dossier spécial de onze pages sur l'accord nippon-coréen. Tsutomu Nishioka rapporte les propos de l'un des créateurs de l'effigie : « C'est une statue qui symbolise un crime de guerre qu'on ne peut pas accepter. [...] Il est impossible d'accepter la demande unilatérale du Japon et le fait que le gouvernement de notre pays déplace la statue. »

⁸⁵ *Ianfu* est le terme japonais signifiant « femme de réconfort ».

Un problème sud-coréen ?

L'accueil réservé à l'accord en Corée du Sud n'a pas non plus été unanimement positif. L'historien Ikuhiko Hata fait par exemple état de l'irruption d'étudiants dans le bâtiment de l'ambassade du Japon à Séoul le lendemain de l'accord, ce qui fait planer un doute sur l'attitude des agents de police censés protéger l'entrée⁸⁶. Il y voit une preuve de l'incapacité de la Corée du Sud à maintenir l'ordre.

Rui Abiru considère qu'avec cet accord, la question des femmes de réconfort est désormais un problème sud-coréen et non plus intergouvernemental. Si les forces d'opposition coréennes ne parviennent pas à changer d'avis ou si la fondation échoue à remplir ses objectifs, la faute en reviendrait à la Corée du Sud et non au Japon. Une position que suivrait d'ailleurs le Premier ministre Abe. Si le gouvernement japonais a la volonté de tourner définitivement la page, il ne semble donc pas certain qu'on en soit au dernier chapitre dans la Péninsule.

La Teitaiikyô⁸⁷, de laquelle s'éloignent les dirigeants sud-coréens en raison de sa tendance pro-nord-coréenne, semble intransigeante. Cette commission a en effet déclaré qu'elle n'accepterait jamais des excuses, même si l'empereur du Japon venait les présenter lui-même. Les membres de la Nanumunioe⁸⁸, pourtant à l'origine du récent

⁸⁶ Certains manifestants sont allés jusqu'au huitième étage, qui abrite l'ambassade. Sans pouvoir y entrer, ils ont collé des affiches sur une vitre, dont l'une d'elle indiquait : « Park et Abe, ne piétinez pas la fierté du peuple. »

⁸⁷ Il s'agit de la commission de concertation pour les mesures en faveur des femmes incorporées durant la guerre.

⁸⁸ Cette « maison de partage » désigne un bâtiment où se trouvent des femmes qui disent être d'anciennes femmes de réconfort, ainsi que des bénévoles.

jugement de Yuha Park⁸⁹, semblent plus ouverts, certaines femmes de réconfort ayant jugé favorablement l'accord lors de la visite du second vice-ministre coréen des Affaires étrangères.

Il n'en reste pas moins que les Sud-Coréens resteront vigilants quant à l'attitude du gouvernement japonais. Puisqu'un accord important a été conclu, Kijeong Nam préconise par exemple de créer des lieux de discussion communs sur la sécurité, mais également de travailler sur des mesures pour limiter le réchauffement climatique, lutter contre les désastres ou encore contribuer à la paix régionale.

⁸⁹ Yuha Park, professeur sud-coréenne à l'université Sejong, a été condamnée par un tribunal de Séoul le 13 janvier 2016 à payer 90 millions de wons au neuf femmes de réconfort de la Nanumunioe pour diffamation, ayant notamment après avoir indiqué dans son ouvrage *Les femmes de réconfort et l'Empire, publié en coréen* (2013) et en japonais (2014), qu'il existait un sentiment de camaraderie entre les femmes de réconfort et les soldats. L'issue de ce procès n'est pas sans poser des questions sur la liberté d'expression en Corée du Sud, notamment après l'affaire Tatsuya Katô. Cet ancien chef du bureau du quotidien *Sankei shimbun* à Séoul, accusé d'avoir diffamé la présidente Geunhye Park, avait finalement été acquitté fin 2015 par un tribunal sud-coréen, ce dernier ayant souligné que la liberté d'expression était protégée par la Constitution.



9. Les paradoxes de la liberté d'expression en Corée du Sud

LÉONIE ALLARD

SOURCES :

- Hong Seongsu⁹⁰, « Aller à l'encontre de la liberté d'expression : le discours de haine est-il un droit ? », table ronde du Centre de recherche en histoire comparée de l'université de Hanyang (RICH), 6 février 2015.
- *The Hankyoreh*, « Guerre contre Ilbe », 17 novembre 2013.
- *The Hankyoreh*, « Interview des auteurs de 7 maisons d'éditions », 22 octobre 2013.
- *The Korea Herald*, « La Corée peine à légiférer sur le discours de haine, interview avec Koo Se-woong⁹¹ », 1^{er} janvier 2015.
- *Japan Times*, « La décision d'Osaka sur le discours de haine ne devrait être qu'un premier pas », 31 janvier 2016.
- *Yonhap News*, « Le gouvernement annonce la publication de livres scolaires d'histoire », 12 octobre 2015.

⁹⁰ Professeur à l'école de droit de Sukmyeong Women's University.

⁹¹ Professeur, rédacteur en chef de Korea Exposé.

En Corée du Sud, et à l'inverse de ce qui s'est passé en Europe, la réflexion sur la liberté d'expression n'a pas été un des piliers du processus de réconciliation de l'après-guerre. Selon Hong Seongsu, chercheur à la faculté de droit de l'université de Sukmyeong, les débats qui se sont développés depuis l'indépendance sont en effet liés au processus de démocratisation et aux problématiques posées par les dispositions anti-Corée du Nord, telle que la loi de sécurité nationale.

Or, la Corée du Sud fait face à un véritable paradoxe concernant la liberté d'expression : la parole est parfois fortement censurée lorsqu'elle concerne les heures noires de l'histoire nationale et elle est exagérément libre lorsqu'il s'agit de propos négationnistes.

Un encadrement paradoxal de la liberté d'expression

L'État continue de limiter la liberté d'expression en Corée du Sud et il justifie sa position par la menace nord-coréenne. Relique de la Guerre froide, la loi de sécurité nationale votée en 1948 avait été adoptée afin d'empêcher toute atteinte à l'intégrité du nouvel État et interdit le communisme. Plusieurs de ses articles, couplés à une politisation de leurs interprétations, limitent fortement la liberté d'expression.

Hong Seongsu revient également sur les travaux de Frank de la Rue, rapporteur des Nations Unies, sur l'existence de lois condamnant les « insultes » (*moyok*) et la « diffamation » (*myeongyehwesonjoe*), notamment celles qui s'expriment en ligne. Dans ce cas précis, un citoyen peut être poursuivi, et l'État peut bloquer ou effacer tout contenu si ce dernier a proféré des « insultes » et que la victime porte plainte. Ces sanctions sont rendues possibles par l'obligation faite à tout internaute de s'identifier lorsqu'il poste un commentaire sur

un site fréquenté quotidiennement par plus de 100 000 internautes.

Pourtant, il n'existe pas à proprement parler de loi anti-discriminatoire, c'est-à-dire de loi condamnant les discours de haine et le négationnisme⁹². L'approche sud-coréenne peut se comparer à la pratique américaine, qui autorise la tenue de certains propos xénophobes, négationnistes ou racistes en se référant au premier amendement de la Constitution qui garantit la liberté d'expression. Ainsi, seuls sont interdits les « fighting words »⁹³, ces insultes personnelles adressées à une personne et qui incitent à la violence.

Une censure étatique partielle, notamment des livres scolaires

Le cadre légal et les politiques adoptées depuis l'arrivée au pouvoir de la Présidente Park, renforcent l'emprise de l'État sur la liberté d'expression, au point que la Corée du Sud a été rétrogradée dans les classements qui mesurent l'état de la démocratie⁹⁴. La mesure la plus emblématique qui est au cœur des débats pour les prochaines élections est la restauration du monopole étatique sur les livres scolaires annoncée le 12 octobre 2014.

Le contrôle de l'État sur les manuels d'histoire avait été introduit par le Président Park Chung-

⁹² On peut définir le discours de haine, selon le Conseil de l'Europe, comme « toutes formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou d'autres formes de haine fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance qui s'exprime sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités, des immigrants et des personnes issues de l'immigration ».

⁹³ *Chaplinsky v New Hampshire*.

⁹⁴ Economist Intelligence Unit, Freedom House.

hee en 1974, et avait été aboli (partiellement) en 2010 par le Président Lee Myung-bak. En effet, depuis 2010, huit maisons d'édition étaient autorisées à publier des manuels scolaires, après examen de leur contenu par l'Institut national d'histoire coréenne, une organisation affiliée au ministère de l'Éducation. Désormais, les manuels mis en circulation à partir de mai 2017 seront intégralement rédigés par un comité nommé à la discrétion du ministère de l'Éducation.

Le retour du monopole de l'État répond à un « scandale » de 2013, lorsque le ministère de l'Éducation a entrepris un examen des livres d'histoire publiés par les huit maisons d'édition autorisées, et leur a ensuite imposé un total de 829 révisions. Sept maisons d'édition se sont pliées aux demandes gouvernementales et Kyohak Publishing Company a été la seule maison à refuser de corriger ses ouvrages. Les consignes délivrées par le ministère consistaient alors à « montrer une bonne image du développement de la Corée du Sud comme nation »⁹⁵. Ainsi, une photo où Kim Dae-jung et Kim Jong-il se serrent la main au sommet intercoréen de 2000 a notamment été censurée. De nombreux aspects du passé autoritaire du pays ont également été passés sous silence. Le ministère a ainsi demandé de ne pas mentionner le massacre de Geochang, un massacre de civils par l'armée sud-coréenne en 1951, et a demandé la suppression de passages entiers mentionnant que des « élections frauduleuses ont été préparées pendant une année par le gouvernement de Lee Sung Man », au prétexte qu'ils donnaient une mauvaise image de la politique nationale.

Difficile maîtrise de la croissance du discours de haine

Alors même que la censure mise en œuvre par l'État est dénoncée, le manque d'intervention

de celui-ci dans l'encadrement du discours de haine est tout autant critiqué, et ce alors que ces discours de haine sont devenus plus visibles et audibles ces dernières années.

Au cœur de la polémique se trouve le site collaboratif, présenté souvent comme d'extrême droite, *Ilbe*. Il s'agit en réalité d'un forum de discussion en ligne très ouvert, fondé en 2010 et qui attirait en 2013 plus de 320 000 visiteurs quotidiens⁹⁶. Les utilisateurs sont très jeunes, on compte 10 % de mineurs et 70 % de 18-29 ans, et si le ton se veut humoristique, certains internautes l'utilisent pour promouvoir un discours de haine et inciter à la discrimination envers les étrangers, les minorités, et mêmes les Sud-Coréens originaires de certaines provinces.

Le site contient également des propos négationnistes à propos du processus de démocratisation du pays et de la dictature militaire. Les utilisateurs du site nient en particulier le rôle du mouvement de Gwangju du 18 mai 1980, un soulèvement contre la dictature de Chun Doo-hwan qui avait été sauvagement réprimée par l'armée. De plus, le caractère haineux du site est caractéristique non seulement dans son contenu mais aussi dans son fonctionnement, le « niveau » du profil des utilisateurs sur le site augmentant avec le nombre de commentaires haineux publiés. Certains internautes proches du site ont également multiplié les dérapages et les incidents. En décembre 2014, un jeune de 18 ans se revendiquant de *Ilbe* a lancé un cocktail Molotov, agression qui a fait trois blessés lors d'un débat avec Shin Eun-mi, auteure américaine sur la Corée du Nord, et Hwang Sun, ancien porte-parole adjoint du Parti démocratique du travail.

Des internautes ont été condamnés et leurs propos ont donné lieu à des procès intentés

⁹⁵ Requêtes de 2013 compilés par *The Hankyoreh*.

⁹⁶ Selon une enquête du journal *The Hankyoreh*.

par des associations et par des individus, notamment la veuve de l'ancien président Kim Dae-Jung. Cependant, le site n'a toujours pas été fermé et ce malgré diverses tentatives. Le parti d'opposition Nouvelle Alliance pour la Démocratie a lancé une procédure judiciaire afin que le site soit fermé pour diffamation, mais son action a été rejetée par la Cour de première instance en 2015, et le procès est maintenant en seconde instance au niveau national. L'Association pour la mémoire du mouvement de Gwangju du 18 mai 1980 a également entamé un procès, sans succès. Le parti centriste (Jinbojinyeong), bien qu'il soit peu influent, a apporté son soutien à ces initiatives, contrairement à la droite.

La codification du discours de haine comme garde-fou de la liberté d'expression

Depuis quelques années, l'idée consistant à codifier le discours de haine et le discours raciste est apparue dans les cercles académiques et politiques comme étant une réponse au développement de mouvements d'extrême droite et comme une protection contre la volonté du gouvernement de réécrire l'histoire.

Il existe à ce jour plusieurs propositions de loi qui ciblent la négation de la démocratisation du pays et les discours de haine visant la nationalité, la race, le lieu de naissance, etc. Ces propositions ont pu être formulées après que le Japon a sanctionné pour la première fois le discours de haine en janvier dernier au niveau local⁹⁷. En effet, *Ilbe* ressemble beaucoup au mouvement d'extrême droite et négationniste japonais *Zaitokukai*, s'attaquant fréquemment aux *Zainichi*, Coréens ou descendants de Coréens résidant au Japon.

Pour Hong, il sera cependant difficile de suivre le modèle européen, car le discours sur la liberté d'expression est trop lié au processus de démocratisation et n'est pas encore assez fermement implanté en Corée. Par conséquent, une limitation du discours de haine pourrait être mal interprétée par l'opinion publique. De plus, les propositions de lois existantes ne sont pas assez claires sur la manière dont la liberté d'expression devrait être protégée. Certaines propositions, telle que celle qui sanctionne les mouvements impérialistes pro-japonais, nécessitent une évaluation des faits historiques, ce qui est très difficile dans le pays. La codification du discours de haine doit donc être précédée par une réflexion plus large sur l'histoire du pays. Les comparaisons avec l'Europe sont sur ce point difficiles à établir tout en étant parfois inquiétantes. Koo Se-woong, professeur à Yale et éditeur en chef de *Korea Exposé*, considère par exemple que le phénomène *Ilbe* est à l'inverse comparable à ce qui se passait durant la période d'entre-deux-guerres européenne et à la montée du fascisme en Europe.

Le vote d'une loi générale sur les discours de haine à l'Assemblée nationale semble également être compliqué en cas de majorité de droite. En effet, les gouvernements de droite successifs ont utilisé l'existence des mouvements extrémistes pour justifier leur politique de censure. Koo voit même dans l'acceptation tacite par un gouvernement de droite d'une loi un danger, et ce d'autant plus qu'au sein des membres du Parti présidentiel Saenuri, certains politiciens se revendiquent d'*Ilbe*, comme le parlementaire Tae-Kyung Ha. Dans ce contexte, il apparaît difficile de formaliser le discours de haine. Hong conseille par conséquent une approche graduelle et des recours non juridiques sanctionnant de tels discours, comme des contraintes administratives ou des amendes.

⁹⁷ Heimburger Jean-François, « Discours anti-coréens au Japon », *Korea Analysis*, n° 9, février 2016.

La Corée du Sud montre ainsi un rapport paradoxal à la liberté d'expression. Elle peine à concilier les demandes de ses citoyens, entre censure de l'État et propos négationnistes et haineux, de plus en plus populaires. Or, de telles problématiques sont cruciales et nécessitent une dépolitisation du débat et un encadrement rigoureux de l'historiographie.

Léonie Allard

poursuit un double master en politique internationale entre Sciences Po Paris et l'université de Fudan. Elle est Junior Fellow du programme Corée d'Asia Centre.

Antoine Bondaz

est docteur associé à Sciences Po et chercheur associé à Asia Centre. Il est coordinateur et co-éditeur en chef de la revue *Korea Analysis*. Sa thèse s'intitulait « De l'insécurité à la stabilité : la politique coréenne de la Chine de 2009 à 2014 ».

Théo Clément

est chercheur Junior à l'École normale supérieure de Lyon et doctorant à l'université de Vienne.

Jean-Raphaël Chaponnière

est président d'Asia Centre et éditeur en chef de la revue *Korea Analysis*.

Jean-François Heimbürger

est journaliste à Asialyst et chercheur spécialiste du Japon.

Benjamin Katzeff Silberstein

est doctorant au département d'histoire de l'université de Pennsylvanie où il étudie l'histoire de la Corée du Nord et de l'Asie du Nord-Est. Il est le co-éditeur du site internet de référence North Korean Economy Watch (www.nkeconwatch.com).

Mo Chul Min

est ambassadeur de la République de Corée en France. Il était auparavant conseiller présidentiel en charge de l'éducation et de la culture.

Pierre-Emmanuel Roux

est maître de conférences à l'université Paris-Diderot, Sorbonne Paris Cité, et membre de l'UMR 8173. Il est historien de la Chine et de la Corée.



LES AUTEURS

Jung Sang-chun

est directeur Moyen Orient au MOFAT, il est l'auteur de *Les relations commerciales franco-coréennes vues d'Asie*, L'Harmattan, 2004.

Korea Analysis est une revue d'actualité, s'inspirant du même modèle que les deux revues phares d'Asia Centre, *China Analysis* et *Japan Analysis*. Certains articles sont basés sur des sources locales (journaux, sites internet, revues,...), d'autres sont des articles ou des interviews d'universitaires et leaders d'opinion coréens. Les sujets des articles sont directement tirés de l'actualité coréenne, parmi les thèmes faisant débat dans la presse. La revue relaie et synthétise les points de vue locaux sur les événements actuels du pays et de la péninsule. Plus précisément, *Korea Analysis* couvre les sujets liés aux enjeux géopolitiques et sécuritaires dans la péninsule coréenne, la situation en Corée du nord et les relations intercoréennes, mais également à la politique, l'économie et la société coréennes.

RÉDACTION

Rédacteur en chef: Jean-Raphaël Chaponnière

Rédacteur en chef adjoint: Antoine Bondaz

Auteurs: Léonie Allard, Antoine Bondaz, Jean-Raphaël Chaponnière, Théo Clément, Jean-François Heimbürger, Chul Min Mo, Pierre-Emmanuel Roux, Jung Sang-chun, Benjamin Katzeff Silberstein

PRODUCTION

Secrétaire de rédaction : Olivier Bosc

COMMANDES ET ABONNEMENTS

Version brochée :

abonnement 4 numéros par an : 80 € / 130 000₩

commande par numéro : 25 € / 40 000₩

Version électronique sur notre site :

<http://www.centreasia.eu/publications/korea-analysis>

© Asia Centre
Maison de la recherche de l'Inalco
2 rue de Lille
75007 Paris –France
www.centreasia.eu
contact@centreasia.eu

The publication of this journal was supported by the Academy of Korean Studies (Korean Studies Promotions Service) AKS-2013-INC-2230006